



Règlement Pédagogique de L'Ecole Internationale de Montpellier

2006-2007

TABLE DES MATIERES

TITRE I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	15
TITRE II. ADMISSIONS.....	15
II.2. Admission des élèves à l'EI Montpellier.....	5
II.2.1. Processus de recrutement en première année.....	5
II.2.1.1. Les épreuves de sélection : Admissibilité.....	6
II.2.1.1.2. Épreuves de sélection : Admission.....	6
II.2.2. Processus de recrutement en 2 ^{ème} année.....	8
II.2.2.1. Les épreuves de sélection : Admissibilité.....	8
II.2.2.2 Les Épreuves de sélection : Admission.....	8
II.2.3. Processus de recrutement en 4 ^{ème} année – dernière année d'études à l'EIM.....	11
II.2.3.1. Les épreuves de sélection : Admissibilité.....	11
II.2.3.2. Épreuves de sélection : Admission.....	11
II.2.4 Admissions sur titre.....	14
TITRE III. SCOLARITÉ.....	15
III.1. Organisation des études.....	15
III.2. - Durée des études.....	15
III.3. – Ouvrages de références.....	15
III.4. – Le Programme 2005- 2006 de l'E.I. Montpellier -.....	16
III. 4.1 Finalité du programme.....	16
III.4.2 Méthodologie de l'Enseignement à l'E.I. Montpellier.....	17
III.4.3 Formation et disciplines étudiées.....	18
III.4.3.1 – Volumes horaires.....	20
III.4.3.2. – La Formation académique.....	21
III.4.3.2.1 Programme de la 1ère année EIM Montpellier – 2005-2006.....	22
III.4.3.2.2 Programme de la 2ème année EIM – Montpellier – 2005-2006.....	23
III.4.3.2.3 – Troisième année EIM.....	24
L'Année en Entreprise 9 à 12 mois.....	24
III.5 – La Formation “ entrepreneuriale ”.....	27
III.5.1. - Les projets professionnels.....	27
III.5.1.1. - Les projets professionnels obligatoires.....	27
III.5.1.1.1. - Le projet ALPHA 1 – EIM 1ère année.....	27
III.5.1.1.2. - Le projet ALPHA 2 – EIM 2ème année.....	28
III.5.1.1.3. – Le « Business Project KongZi » : Etudiant sur site Montpellier EIM 4ième année.....	29
III.5.1.2. - Le projet professionnel facultatif : “ Entrepreneur J ”.....	29
III.5.2. – Les Stages.....	30
III.5.2.1 Stage de fin de 1ère année : Stage de Découverte de l'entreprise.....	30
III.5.2.3 Stage de 3ème année : 9 à 12 mois.....	31
III.5.2.3.1 Choix 1 : L'année en entreprise :.....	31
III.5.2.3.2 Choix 2 : Le programme Chine.....	31
III.5.2.3 - Stage de fin d'études : EIM 4ième année.....	32
III.6. - Échanges Universitaires à l'International : 4ième année.....	32
III.7. - Conditions de poursuite d'études.....	37
III.7.1. Présence et absence aux enseignements.....	37
III.8. Evaluation des étudiants.....	39
III 8.1 Principe d'évaluation des étudiants de l'E.I. Montpellier.....	40
III.8.1.1 Principe d'évaluation des étudiants de la première à la dernière année à l'E.I. Montpellier.....	40
III.8.1.2 Le Devoir de Préparation Avant la Séance : D.P.A.S. présente les caractéristiques suivantes :	40
III.8.1.3 Interrogation sur Devoir de préparation Avant Séance : I.D.P.A.S.....	41

III.8.1.4. Contrôle de Travail Continu C.T.C.....	41
III.8.2. Modalité des évaluations des savoirs.....	42
III.8.3 Principe d'évaluation des étudiants :	44
III.8.3.1 Deuxième session d'examens dans la formation académique.....	44
III.8.3.2 Deuxième session de validation dans la formation entrepreneuriale : stages.....	44
III.8.4. Des absences aux examens ou aux épreuves de contrôle continu	45
III.8.5 Sanctions pour fraude à l'examen ou au Contrôle continu des Connaissances	45
TITRE IV. SANCTION DES ÉTUDES	
TITRE V. JURYS.....	
V.1. Composition du Jury du concours d'admission en 1ère année	48
V.2. Jury du concours d'admission en 2ème année	49
V.3. Jury du concours d'admission en dernière année	49
V. 4. Composition du Jury de fin d'année scolaire.....	49
V.4.1 Décisions du jury de fin de 1ère année.....	49
V.4.2. Décision du Jury de fin de 2ème année	50
V.5. Conditions de redoublement de la 1ère et 2ème année	51
V.6. - Conditions générales d'obtention du BBA honours de l'EIM et diplômes des Universités Partenaires	51
V.6.1 : 1ier cas : Universités partenaires à l'étranger.....	51
V.6.2 : 2ième cas : EI Montpellier et l'Université de La Trobe – Melbourne.....	51
V.7. Composition du jury d'attribution du BBA Honours de l'EIM et du BBA de La Trobe – Melbourne - Australie	52

TITRE I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Groupe Sup de Co Montpellier est un établissement de la Chambre de Commerce de Montpellier par nature très proche du tissu « entrepreneurial » et de ses attentes, qui assure une mission essentielle d service public de formation aux métiers de l'entreprise. Son statut public¹ constitue une garantie de pérennité, de qualité et de transparence.

L'École Internationale de Montpellier, Etablissement du Groupe Sup de Co Montpellier, est une Ecole Internationale reconnue par l'Etat².

¹ E.P.A : Etablissement Public Administratif.

² Reconnue par l'Etat le 22 Août 2002

L'objectif de cette formation, ouverte aux classes Terminales, bacheliers, et aux titulaires d'un BAC+ 2 et BAC +3 français ou étrangers homologués est de transmettre à ses élèves des connaissances et compétences très professionnelles dans le domaine des affaires internationales.

Le degré (degree) international qu'elle délivre est dénommé « Bachelor of Business Administration with Honours (BBA Honours)».

Par la création de cet établissement d'enseignement supérieur adossé à une Grande Ecole de Commerce du territoire régional, membre des plus grandes organisations internationales regroupant les Institutions d'enseignement supérieur de la gestion et du management³ et partenaires de très nombreux établissements étrangers, le Groupe Sup de Co Montpellier poursuit 2 objectifs :

← Répondre au problème de l'emploi des jeunes en leur offrant la possibilité d'acquérir des connaissances et de développer des compétences indispensables à la vie des affaires en économie mondialisée,

← Satisfaire les besoins des entreprises – et des PME en particulier - en jeunes cadres capables d'évoluer professionnellement en environnement d'affaires globalisé.

Pour parvenir à ses objectifs, l'EI Montpellier a développé un programme pédagogique axé sur l'ouverture au monde, la maîtrise des disciplines fondamentales de la gestion et du développement des affaires, la connaissance de soi, le développement des qualités personnelles et des compétences professionnelles de chaque étudiant.

TITRE II. ADMISSIONS

II.1.- Dispositions Générales : le recrutement à l'E.I. Montpellier

L'admission à l'E.I. Montpellier s'effectue par concours sur titres, dossier et entretien.

- Le concours est ouvert aux bacheliers et aux élèves de terminale, quelle que soit leur filière, ainsi qu'aux titulaires d'un Bac +2 et BAC +3.
- Le concours est ouvert aux bacheliers et aux élèves de terminales présentant le Baccalauréat européen (délivré par une Ecole Européenne) ou le Baccalauréat international (délivré par la Fondation de Genève).

³ AACSB International (Association to Advance Collegiate Schools of Business) ; European Foundation for Management Development (EFMD) ; Consejo Latino Americano de Escuelas de Administracion (CLADEA) ; European Management and Business Schools (EMBS).

- Le concours est ouvert aux bacheliers ou aux élèves de terminales candidats au titre d'un baccalauréat étranger valable de plein droit sur le territoire de la République Française.

Candidats handicapés : L'E.I. Montpellier souhaite faciliter l'accès des candidats handicapés qui désirent s'orienter vers une carrière dédiée aux affaires internationales.

Le service des Admissions à l'E.I. Montpellier demandera en plus du dossier de candidature dûment complété une lettre (confidentielle) expliquant la situation du candidat, accompagnée de documents justificatifs et le cas échéant une copie de la carte d'invalidité.

Les candidats sont présélectionnés sur dossier de candidatures⁴.

Pour les candidats retenus sur dossier, ils accéderont aux épreuves d'admissibilités interactives sur le site Internet de l'Ecole.

Les épreuves d'admissibilité permettent d'identifier le profil du candidat selon leur atout métier, leur profil vente et le profil de leurs compétences:

- Atout métier : il compare le profil de l'individu avec une quarantaine de groupe de professions, représentant plus de 300 métiers. Ce modèle d'origine américaine est mondialement utilisé dans le bilan de compétences.
- Profil Vente : a pour objectif de déterminer le profil du candidat sur la base de neuf traits de comportement et de quatre profils-types : relation clients, technico-commercial, force de vente et action commerciale. Les résultats individuels sont comparés avec une dizaine de métiers commerciaux (avant-vente, chef de produit, ingénieur d'affaires, export, etc.)
- Profil compétences : est un outil permettant au candidats de détecter ses atouts et ses faiblesses sur la base de quinze qualités essentielles du point de vue de l'employeur, structurés en trois groupes : les compétences au travail (organisation, dynamisme...), les qualités sociales et émotionnelles (sociabilité, leadership...) les aspirations et les valeurs (respect des engagements, ambition..).

Les candidats ne peuvent s'inscrire, au cours d'une même année civile, qu'à une seule des procédures d'admission de 1^{ère}, 2^{ème} année ou 3^{ième} année. Les candidats étrangers sont admis à concourir dans les mêmes conditions que les candidats français. Aucun candidat ne peut s'inscrire plus de trois fois aux épreuves du concours, toutes voies confondues.

Sont éliminés les candidats qui, même indépendamment de leur volonté, s'abstiennent de participer à l'une des épreuves ou se présentent en retard à l'heure fixée.

⁴ Cf. Annexe 1 : Dossier de candidature

Lors des épreuves, il est interdit aux candidats :

- ← d'introduire dans le lieu des épreuves tout document ou note non autorisé par le jury d'admission ;
- ← de communiquer entre eux ou de recevoir des renseignements de l'extérieur ;
- ← de sortir de la salle sans autorisation du surveillant responsable.

Toute fraude ou tentative de fraude dûment constatée entraîne l'exclusion du concours. La même mesure peut être prise contre les complices de l'auteur principal de la fraude ou de la tentative de fraude.

Les candidats doivent se prêter aux surveillances et vérifications en usage. Aucune sanction immédiate n'est prise en cas de flagrant délit. Le responsable du centre d'examen établit un rapport qu'il transmet au jury d'admission.

L'exclusion du concours est prononcée par le jury d'admission. Aucune décision ne peut être prise sans que l'intéressé ait été convoqué et mis en état de présenter sa défense avant la réunion du jury.

La décision motivée est notifiée sans délai à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toute copie apparaissant suspecte en cours de correction est signalée par le correcteur au président du jury. En cas de fraude reconnue, son auteur est exclu du concours dans les conditions prévues dans les trois alinéas ci-dessus.

Le nombre de places offertes dans les différentes voies d'admission est publié annuellement. Sont également publiées des informations sur les épreuves d'admissibilité et orales d'admission des concours (nature, durée et coefficients des épreuves).

II.2. Admission des élèves à l'EI Montpellier

L'EI Montpellier organise trois voies normales d'admission : en 1^{ère} année et en 2^{ème} année de son programme ainsi qu'en dernière année. Chaque année, un nombre délimité de places est ouvert et rendu public. L'école peut organiser ces concours avec d'autres établissements dans le cadre de conventions de coopération.

Au titre des conventions internationales signées entre le Groupe Sup de CO Montpellier et des universités étrangères, des étudiants desdites universités, peuvent, en échange académique, accéder au programme de dernière année de l'EIM.

II.2.1. Processus de recrutement en première année

L'intégration en première année du programme de l'EI Montpellier est ouverte aux bacheliers ou à tout étudiant, quelle que soit sa nationalité, titulaire d'un diplôme étranger admis en équivalence. Les élèves de classe terminale peuvent présenter le concours. Leur admission définitive ne peut être prononcée qu'après l'obtention du baccalauréat si elle a lieu la même année que celle du concours.

II.2.1.1. Les épreuves de sélection : Admissibilité

La sélection des candidats s'effectue dans le cadre de la banque d'épreuves dénommée concours Ulysse. Ce concours, véritable recrutement comporte des épreuves d'admissibilité sur dossier et des épreuves orales d'admission.

Le concours Ulysse est conçu pour offrir des chances égales à tous les candidats quelle que soit leur filière d'origine. Les épreuves d'admissibilité sur dossier ont pour objectifs de présélectionner les candidats en fonction de leurs objectifs à intégrer l'Ecole, leur profil de compétences en terme d'organisation, de la mise en exergue de leur qualité émotionnelle et professionnelle.

II.2.1.1.2. Épreuves de sélection : Admission

Le candidat est admis aux épreuves d'admission sous réserve de la pré-sélection du dossier de candidature. Si le dossier du candidat révèle son potentiel à intégrer l'EIM, il est admis à passer les tests d'admissibilités.

- 1) Le test d'orientation⁵ : une première série de tests est effectuée de façon interactive sur le site Internet de l'EIM. Le candidat sans se déplacer peut ainsi concourir.
- 2) Oral d'admission : si le test d'orientation s'avère concluant, le candidat sera admis à l'oral d'admission et recevra une convocation à son domicile.

Les oraux d'admission sont effectués au siège de l'EIM – Groupe Sup de Co Montpellier.⁶ Ils prennent la forme d'un entretien d'admission et d'une épreuve orale d'anglais.

a) l'entretien d'admission (durée 30 minutes), son objectif est de déceler trois dominantes :

- Les compétences émotionnelles à diriger : fiabilité, sens de l'adaptation, dynamique personnelle,
- La cohérence du projet professionnel du candidat par rapport au projet de formation
- L'identification chez le candidat des qualités personnelles qui leur permettent :
 - d'assimiler la pédagogie innovante de l'E.I. Montpellier
 - de se réaliser dans une future carrière

Les épreuves orales se déroulent obligatoirement à Montpellier.

⁵ Cf. Annexe 1 : dossier de candidature et tests d'orientation

⁶ Ecole Internationale de Montpellier – Groupe Sup de Co – 2300, Avenue des Moulins – 34185 Montpellier cedex 4 – Tél. : 04 67 10 26 26

b) L'épreuve de langue anglaise obligatoire (durée 30 minutes).

L'épreuve de langue anglaise obligatoire comporte 20 minutes de conversation portant sur un texte préparé au préalable par le candidat – durée de préparation du texte 10 minutes.

À l'issue des épreuves, le jury d'admission établit, par ordre de mérite, la liste des candidats proposés pour l'admission, dans la limite du nombre de places mises au concours.

Il peut également établir une liste complémentaire par ordre de mérite. Il peut éventuellement être fait appel aux candidats inscrits sur cette liste complémentaire, en fonction de leur rang de classement et des désistements effectués par les candidats déclarés admis ou mieux classés sur la liste complémentaire.

Les trois meilleurs candidats classés au concours se verront attribuer une bourse entreprise du mérite⁷ d'une valeur de 2500 euros chacun.

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient.

Concours d'entrée en 1^{ère} année

Epreuves et coefficients 2005			
	Support	Durée	Coefficients
Epreuves d'Admissibilité			
Dossier de candidature	Dossier Ulysse	-	20
			TOTAL 20
		-	
Epreuves d'Admission sur le campus de Montpellier			
Test de personnalité central QE	Tests de personnalité et profil compétence	30 mn.	-
Entretien portant sur l'évaluation du dossier Ulysse et restitution orale des tests		15 mn	-
Entretien d'admission	Evaluation des compétences émotionnelles et personnelles	30mn	15

⁷ Les « Bourses Entreprise du Mérite » sont conclues entre les entreprises partenaires du Groupe Sup de Co et l'École Internationale de Montpellier. Initiative de récompense aux étudiants les plus méritants, unique en France, cette initiative a vu le jour en septembre 2003 et a récompensé les trois meilleurs lauréats au concours d'entrée 2003, et 2004.

Entrer dans le Groupe Sup de Co Montpellier et à l'École Internationale de Montpellier est une réelle opportunité. Elle donne la garantie d'une ouverture au monde, d'une pédagogie alliant les nouvelles technologies et l'intelligence émotionnelle, d'une professionnalisation des savoirs. Mais la mission du Groupe ne s'arrête pas là. Elle vise à aider les étudiants à entamer le plus sereinement possible leur cursus en facilitant leur quotidien. Le Groupe Sup de Co Montpellier et son établissement l'EIM ont souhaité introduire une notion de mérite dans ce soutien. C'est ainsi que sont nées les Bourses Entreprises du Mérite auxquelles les entreprises partenaires du Groupe et de l'École ont adhéré sans réserve. – Cf. Annexe 2 Liste des lauréats à la Bourse-Entreprise du Mérite 2003 et des entreprises mécènes.

	du candidat – Hay Management		
Epreuve orale d'anglais	Texte d'actualité remis au candidat	30mn	05
			TOTAL 20
			TOTAL GENERAL 40

Chaque année, les coefficients des épreuves d'admissibilité et d'admission peuvent être modifiés afin de s'adapter aux attentes évolutives de l'École et des entreprises.

Les candidats titulaires d'une mention Bien ou Très Bien seront dispensés des épreuves orales d'admission et ce dans un souci du Jury de valorisation des candidats méritants.

II.2.2. Processus de recrutement en 2^{ème} année

L'intégration en deuxième année du programme de l'EI Montpellier est ouverte aux titulaires d'un Bac + 2 ou à tout étudiant, quelle que soit sa nationalité, titulaire d'un diplôme étranger admis en équivalence. Les élèves en dernière année de BTS, DEUG, DUT ou peuvent présenter le concours. Leur admission définitive ne peut être prononcée qu'après l'obtention du diplôme BAC+2 si elle a lieu la même année que celle du concours.

II.2.2.1. Les épreuves de sélection : Admissibilité

La sélection des candidats s'effectue dans le cadre d'une banque d'épreuves nationale dénommée concours Ulysse. Ce concours comporte des épreuves d'admissibilité sur dossier et des épreuves orales d'admission.

Le concours Ulysse est conçu pour offrir des chances égales à tous les candidats quelle que soit leur filière d'origine. Les épreuves d'admissibilité sur dossier ont pour objectifs de présélectionner les candidats en fonction de leurs objectifs à intégrer l'École, leur profil de compétences en terme d'organisation, de la mise en exergue de leurs qualités émotionnelles et professionnelles.

II.2.2.2 Les Épreuves de sélection : Admission

Le candidat est admis aux épreuves d'admission sous réserve de la pré-sélection du dossier de candidature. Si le dossier du candidat révèle son potentiel à intégrer l'EIM, il est admis à passer les tests d'admissibilité.

- 3) Le test d'orientation⁸ : une première série de tests est effectuée de façon interactive sur le site Internet de l'EIM. Le candidat sans se déplacer peut ainsi concourir.
- 4) Oral d'admission : si le test d'orientation s'avère concluant, le candidat sera admis à l'oral d'admission et recevra une convocation à son domicile.

Les oraux d'admission sont effectués au siège de l'EIM – Groupe Sup de Co Montpellier.⁹ Ils prennent la forme d'un entretien d'admission et d'une épreuve orale d'anglais.

a) l'entretien d'admission (durée 30 minutes), son objectif est de déceler trois dominantes :

- Les compétences émotionnelles à diriger : fiabilité, sens de l'adaptation, dynamique personnelle,
- La cohérence du projet professionnel du candidat par rapport au projet de formation
- L'identification chez le candidat des qualités personnelles qui leur permettent :
 - d'assimiler la pédagogie innovante de l'E.I. Montpellier
 - de se réaliser dans une future carrière

Les épreuves orales se déroulent obligatoirement à Montpellier.

c) L'épreuve de langue anglaise obligatoire (durée 30 minutes).

L'épreuve de langue anglaise obligatoire comporte 20 minutes de conversation portant sur un texte préparé au préalable par le candidat – durée de préparation du texte 10 minutes.

À l'issue des épreuves, le jury d'admission établit, par ordre de mérite, la liste des candidats proposés pour l'admission, dans la limite du nombre de places mises au concours.

Il peut également établir une liste complémentaire par ordre de mérite. Il peut éventuellement être fait appel aux candidats inscrits sur cette liste complémentaire, en fonction de leur rang de classement et des désistements effectués par les candidats déclarés admis ou mieux classés sur la liste complémentaire.

Les trois meilleurs candidats classés au concours se verront attribuer une bourse entreprise du mérite¹⁰ d'une valeur de 2500 euros chacun.

⁸ Cf. Annexe 1 : dossier de candidature et tests d'orientation

⁹ Ecole Internationale de Montpellier – Groupe Sup de Co – 2300, Avenue des Moulins – 34185 Montpellier cedex 4 – Tél. : 04 67 10 2

¹⁰ Les « Bourses Entreprise du Mérite » sont conclues entre les entreprises partenaires du Groupe Sup de Co et l'Ecole Internationale de Montpellier. Initiative de récompense aux étudiants les plus méritants, unique en France, cette initiative a vu le jour en septembre 2003 et a récompensé les trois meilleurs lauréats au concours d'entrée 2003.

Entrer dans le Groupe Sup de Co Montpellier et à l'Ecole Internationale de Montpellier est une réelle opportunité. Elle donne la garantie d'une ouverture au monde, d'une pédagogie alliant les nouvelles

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient.

Concours d'entrée en 2^{ième} année

Epreuves et coefficients 2005			
	Support	Durée	Coefficients
Epreuves d'Admissibilité			
Dossier de candidature	Dossier Ulysse	-	20
			TOTAL 20
		-	
Epreuves d'Admission sur le campus de Montpellier			
Test de personnalité central QE	Tests de personnalité et profil compétence	30 mn.	-
Entretien portant sur l'évaluation du dossier Ulysse et restitution orale des tests		15 mn	-
Entretien d'admission	Evaluation des compétences émotionnelles et personnelles du candidat – Hay Management	30mn	15
Epreuve orale d'anglais	Texte d'actualité remis au candidat	30mn	05
			TOTAL 20
			TOTAL GENERAL 40

technologies et l'intelligence émotionnelle, d'une professionnalisation des savoirs. Mais la mission du Groupe ne s'arrête pas là. Elle vise à aider les étudiants à entamer le plus sereinement possible leur cursus en facilitant leur quotidien. Le Groupe Sup de Co Montpellier et son établissement l'EIM ont souhaité introduire une notion de mérite dans ce soutien. C'est ainsi que sont nées les Bourses Entreprises du Mérite auxquelles les entreprises partenaires du Groupe et de l'École ont adhéré sans réserve. – Cf. Annexe 2 : Liste des lauréats à la Bourse-Entreprise du Mérite 2003 et des entreprises mécènes.

Chaque année, les coefficients des épreuves d'admissibilité et d'admission peuvent être modifiés afin de s'adapter aux attentes évolutives de l'Ecole et des entreprises.

Les candidats titulaires d'une mention Bien ou Très Bien seront dispensés des épreuves orales d'admission et ce dans un souci du Jury de valorisation des candidats méritants.

II.2.3. Processus de recrutement en 4^{ième} année – dernière année d'études à l'EIM

L'intégration en quatrième année du programme de l'EI Montpellier est ouverte aux titulaires d'un Bac + 3 ou à tout étudiant, quelle que soit sa nationalité, titulaire d'un diplôme étranger admis en équivalence. Les élèves en année de licence ou équivalent peuvent présenter le concours. Leur admission définitive ne peut être prononcée qu'après l'obtention du diplôme BAC+3 si elle a lieu la même année que celle du concours.

II.2.3.1. Les épreuves de sélection : Admissibilité

La sélection des candidats s'effectue dans le cadre d'une banque d'épreuves nationale dénommée concours Ulysse. Ce concours comporte des épreuves d'admissibilité sur dossier et des épreuves orales d'admission.

Le concours Ulysse est conçu pour offrir des chances égales à tous les candidats quelle que soit leur filière d'origine. Les épreuves d'admissibilité sur dossier ont pour objectifs de présélectionner les candidats en fonction de leurs objectifs à intégrer l'Ecole, leur profil de compétences en terme d'organisation, de la mise en exergue de leurs qualités émotionnelles et professionnelles.

II.2.3.2. Épreuves de sélection : Admission

Le candidat est admis aux épreuves d'admission sous réserve de la présélection du dossier de candidature. Si le dossier du candidat révèle son potentiel à intégrer l'EIM, il est admis à passer les tests d'admissibilité.

- 5) Le test d'orientation¹¹ : une première série de tests est effectuée de façon interactive sur le site Internet de l'EIM. Le candidat sans se déplacer peut ainsi concourir.
- 6) Oral d'admission : si le test d'orientation s'avère concluant, le candidat sera admis à l'oral d'admission et recevra une convocation à son domicile.

¹¹ Cf. Annexe 1 : dossier de candidature et tests d'orientation

Les oraux d'admission sont effectués au siège de l'EIM – Groupe Sup de Co Montpellier.¹² Ils prennent la forme d'un entretien d'admission et d'une épreuve orale d'anglais.

a) l'entretien d'admission (durée 30 minutes), son objectif est de déceler trois dominantes :

- Les compétences émotionnelles à diriger : fiabilité, sens de l'adaptation, dynamique personnelle,
- La cohérence du projet professionnel du candidat par rapport au projet de formation
- L'identification chez le candidat des qualités personnelles qui leur permettent :
 - d'assimiler la pédagogie innovante de l'E.I. Montpellier
 - de se réaliser dans une future carrière

Les épreuves orales se déroulent obligatoirement à Montpellier.

d) L'épreuve de langue anglaise obligatoire (durée 30 minutes).

L'épreuve de langue anglaise obligatoire comporte 20 minutes de conversation portant sur un texte préparé au préalable par le candidat – durée de préparation du texte 10 minutes.

À l'issue des épreuves, le jury d'admission établit, par ordre de mérite, la liste des candidats proposés pour l'admission, dans la limite du nombre de places mises au concours.

Il peut également établir une liste complémentaire par ordre de mérite. Il peut éventuellement être fait appel aux candidats inscrits sur cette liste complémentaire, en fonction de leur rang de classement et des désistements effectués par les candidats déclarés admis ou mieux classés sur la liste complémentaire.

Les trois meilleurs candidats classés au concours se verront attribuer une bourse entreprise du mérite¹³ d'une valeur de 2500 euros chacun.

¹² Ecole Internationale de Montpellier – Groupe Sup de Co – 2300, Avenue des Moulins – 34185 Montpellier Cédex 4 – Tél. : 04 67 10 2

¹³ Les « Bourses Entreprise du Mérite » sont conclues entre les entreprises partenaires du Groupe Sup de Co et l'Ecole Internationale de Montpellier. Initiative de récompense aux étudiants les plus méritants, unique en France, cette initiative a vu le jour en septembre 2003 et a récompensé les trois meilleurs lauréats au concours d'entrée 2003. Entrer dans le Groupe Sup de Co Montpellier et à l'Ecole Internationale de Montpellier est une réelle opportunité. Elle donne la garantie d'une ouverture au monde, d'une pédagogie alliant les nouvelles technologies et l'intelligence émotionnelle, d'une professionnalisation des savoirs. Mais la mission du Groupe ne s'arrête pas là. Elle vise à aider les étudiants à entamer le plus sereinement possible leur cursus en facilitant leur quotidien. Le Groupe Sup de Co Montpellier et son établissement l'EIM ont souhaité introduire une notion de mérite dans ce soutien. C'est ainsi que sont nées les Bourses Entreprises du Mérite auxquelles les entreprises partenaires du Groupe et de l'Ecole ont adhéré sans réserve. – Cf. Annexe 2 Liste des lauréats à la Bourse-Entreprise du Mérite 2003 et des entreprises mécènes.

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient.

Concours d'entrée en 4^{ième} année

Epreuves et coefficients 2005			
	Support	Durée	Coefficients
Epreuves d'Admissibilité			
Dossier de candidature	Dossier Ulysse	-	20
			TOTAL 20
		-	
Epreuves d'Admission sur le campus de Montpellier			
Test de personnalité central QE	Tests de personnalité et profil compétence	30 mn.	-
Entretien portant sur l'évaluation du dossier Ulysse et restitution orale des tests		15 mn	-
Entretien d'admission	Evaluation des compétences émotionnelles et personnelles du candidat – Hay Management	30mn	15
Epreuve orale d'anglais	Texte d'actualité remis au candidat	30mn	05
			TOTAL 20
			TOTAL GENERAL 40

Chaque année, les coefficients des épreuves d'admissibilité et d'admission peuvent être modifiés afin de s'adapter aux attentes évolutives de l'Ecole et des entreprises.

Les candidats titulaires d'une mention Bien ou Très Bien seront dispensés des épreuves orales d'admission et ce dans un souci du Jury de valorisation des candidats méritants.

II.2.4 Admissions sur titre

Cas 1 : Echanges universitaires

Les étudiants des universités partenaires de l'EI Montpellier peuvent intégrer directement, dans le cadre de conventions internationales d'échanges, la dernière année d'études de l'EI Montpellier dans le cadre du programme visitant anglophone et, sous réserve de remplir les conditions afférentes à son programme, obtenir le degré concluant ce cursus d'études.

Dans ce cas d'admission, ouvert par une convention internationale avec une institution européenne ou hors union européenne, l'étudiant, choisi par son université d'origine, capitalise 60 crédits ECTS pour l'année d'études stage inclus.

Les crédits ECTS sont transférables dans son institution d'origine. La durée du séjour peut varier d'un semestre à deux semestres. Il ne peut en aucun cas prétendre à la délivrance du diplôme de l'E.I. Montpellier.

Cas 2 : L'admission avec possibilité d'obtention du degré de l'E.I. Montpellier BBA Hons et le Diplôme universitaire australien le BBA de l'Université de La Trobe -:

- L'admission par le concours traditionnel en qualité de candidat régulier.
- L'admission en dernière année d'études par convention internationales d'échanges de double diplôme avec une université étrangère autorisée par le Ministère de l'Education nationale et sous réserve que l'étudiant ait capitalisé 180 crédits ECTS.

TITRE III. SCOLARITÉ

III.1. Organisation des études

L'E.I. Montpellier a développé un programme pédagogique d'enseignement supérieur de cycle I - dont l'objectif au travers des contenus des enseignements académiques, l'utilisation des NTIC, qu'au travers des 24 mois de stage¹⁴ dont un au moins trois mois¹⁵ doivent obligatoirement se faire à l'étranger est de préparer les ressources humaines du futur en environnement mondialisé.

Le projet pédagogique de l'E.I. Montpellier est une réponse aux exigences du monde entrepreneurial, confronté aux problématiques de la mondialisation des échanges. Il est simultanément une réponse à ceux qui souhaitent s'ouvrir des perspectives de carrière et de vie dans un monde qui ignore désormais les frontières.

III.2. - Durée des études

Le programme pédagogique se développe sur quatre années après l'obtention du baccalauréat, dont une réalisée en entreprise. Cette durée peut être portée à une année supplémentaire officiellement en cas de redoublement, voire à deux années lors d'un report d'intégration accordé pour des raisons exceptionnelles.

Il se conclut par des enseignements d'électifs, suivis à Montpellier, et des enseignements de majeures professionnelles à l'étranger, dans l'une des nombreuses destinations internationales proposées par l'Ecole (majeure professionnelle « International Business »).

L'élève qui réussit ce programme se voit délivrer le « Bachelor of Business Administration with Honours (BBA Hons)» de l'EI Montpellier ainsi qu'un diplôme universitaire étranger de deuxième cycle (Bachelor, Licenciatura, Kaufmann, Magister). Ce programme a été validé et accepté par les partenaires étrangers du Groupe Sup de CO Montpellier auquel l'E.I M appartient.

Les étudiants choisissant de rester à Montpellier ont obligation de suivre les cours enseignés en anglais par le biais d'utilisation des NTIC, et du E-learning et les cours académiques en français et en anglais. A la rentrée 2005, environ 100% des enseignements obligatoires de 4^{ème} année de l'E.I. Montpellier seront en langue anglaise, les enseignements d'électifs en sus du programme académique et au choix de l'étudiant resteront en langue française. Le suivi de ces cours obligatoires permet aux élèves d'obtenir en sus du BBA Honours de l'EIM, le Diplôme BBA de l'Université de la Trobe – Campus de Bendigo – Australie, université reconnue internationalement et visé par l'Etat.

III.3. – Ouvrages de références

Dès la rentrée 2004, les ouvrages afférents à tous les programmes de l'EIM de la première à la dernière année d'étude et stipulés dans les syllabus dans la rubrique « ouvrage obligatoire »

¹⁴ Total des périodes de stages cumulées entre la première et dernière année d'études.

¹⁵ Sauf cas particuliers

seront mis gratuitement à la disposition des élèves par le biais d'une bibliothèque d'ouvrages¹⁶ dans leur version intégrale en anglais et/ou français.

- Cyberlibris (www.cyberlibris.com) : base de données comptant plus de 4000 ouvrages en Anglais et en Français en version intégrale sous format électronique. Cette bibliothèque digitale fournit également de nombreux outils de recherche et annotation apportant autant de valeur ajoutée par rapport à un ouvrage papier.
- EBSCO (<http://search.epnet.com>) : plus grande base de données électronique des revues existantes à travers le monde.
- Manageris (www.manageris.fr) : base de données fournissant des résumés en ligne d'ouvrages de référence dans les nombreuses disciplines du management.
- Reuters Business Insight : Etudes de Cas Sectorielles, statistiques et données financières d'entreprises internationales.
- Autres ressources électroniques gratuites d'accès (articles scientifiques, extraits d'ouvrages, etc....) dont le contenu théorique est suffisamment conséquent pour satisfaire les connaissances nécessaires.
- **Les cours en e-learning** créés par les soins de l'enseignant en conformité avec les spécifications de la procédure existante et validées par le comité de lecture du Groupe Sup de Co

III.4. – Le Programme 2005- 2006 de l'E.I. Montpellier17 -

Le programme de l'EIM, sa finalité, ses périodes de mise en œuvre et son articulation constitue une base évolutive en raison des nécessaires adaptations aux besoins des entreprises et des organisations qu'elles soient nationales ou internationales.

III. 4.1 Finalité du programme

Le programme de l'EI Montpellier traduit la conception pédagogique du Groupe Sup de Co Montpellier qui a pour objectif essentiel de faciliter le développement de la personnalité de l'étudiant et de le préparer, très concrètement, au temps court de son entrée dans la vie professionnelle ainsi qu'au temps long de sa carrière professionnelle en entreprise.

Le programme généraliste est conçu pour permettre une réelle professionnalisation internationale de l'étudiant devant impérativement le conduire à l'emploi de cadre en middle management dans des délais très courts et, ensuite, lui ouvrir des opportunités de carrières internationales dans tous les métiers de la gestion d'entreprise.

La préparation à l'exercice de fonctions à caractère international nécessite des étudiants adaptables, autonomes, intéressés par les langues et les cultures étrangères, résistants psychologi-

¹⁶ Cyberlibris, 1^{ière} bibliothèque digitale d'Europe comprend plus de 3500 ouvrages dédiée à la gestion, finance et aux monde des affaires dans leur version intégrale en anglais et ou français.

¹⁷ Intégration en 1^{ière}, 2^{ième} ou 4^{ième} année par voie de concours sur banque d'épreuves Ulysse

quement, ouverts intellectuellement sur les autres, mobiles géographiquement, du temps, des partenaires internationaux de qualité, des enseignants, des enseignements “ professionnalisants ” et internationalisés ainsi que de nombreuses expériences professionnelles internationales en entreprise.

Parce que les cultures plurielles qui peuplent notre planète sont à l'origine des comportements d'affaires différenciés des entreprises, des entrepreneurs et des consommateurs, les fonctions, les métiers internationaux ne peuvent s'apprendre uniquement dans les salles de cours de l'hexagone et/ou à travers des séjours linguistiques ou des stages en entreprise de courte durée.

Seules les rencontres, c'est-à-dire les expériences réelles, avec les différences culturelles, au cours de longues et profondes immersions à l'étranger, tant en entreprise que dans les Business Schools étrangères, sont susceptibles de former les hommes et les femmes aux affaires internationales.

La pratique internationale, qu'elle soit des enseignements académiques, des entreprises et des marchés, représente invariablement la martingale pédagogique de la formation professionnelle réussie.

III.4.2 Méthodologie de l'Enseignement à l'E.I. Montpellier

La méthode de transmission du savoir, en face-à-face pédagogique, se résume dans la phrase suivante :

“ L'élève acquiert le savoir par lui-même que le professeur éclaire de sa réflexion pour le rendre tout à la fois pratique et transcendantal. ”

- L'enseignant construit son cours à partir d'un seul ouvrage de référence, référencée auprès de la bibliothèque digitale Cyberlibris auquel l'étudiant a accès gratuitement du fait de son intégration à l'EIM.
- L'élève pour assister à chaque cours doit lire préalablement, au minimum, le ou les chapitres de l'ouvrage qui lui sont indiqués par le professeur à la fin de chaque séance ainsi que tout document conseillé par l'enseignant.

Avant chaque séance de face-à-face : l'étudiant prépare le cours à partir des lectures qu'a imposées le professeur et éventuellement des exercices.

Afin de ne point laisser ce travail essentiel sans encadrement, le travail ainsi réalisé par l'élève doit être formalisé dans une fiche de séance standard numérotée sur laquelle figurera le nom de l'élève. Ce document est dénommé : *Devoir de Préparation Avant Séance* (DPAS).

Durant la séance de face-à-face : celle-ci se décompose en plusieurs phases dont la durée de chacune dépend de l'enseignant.

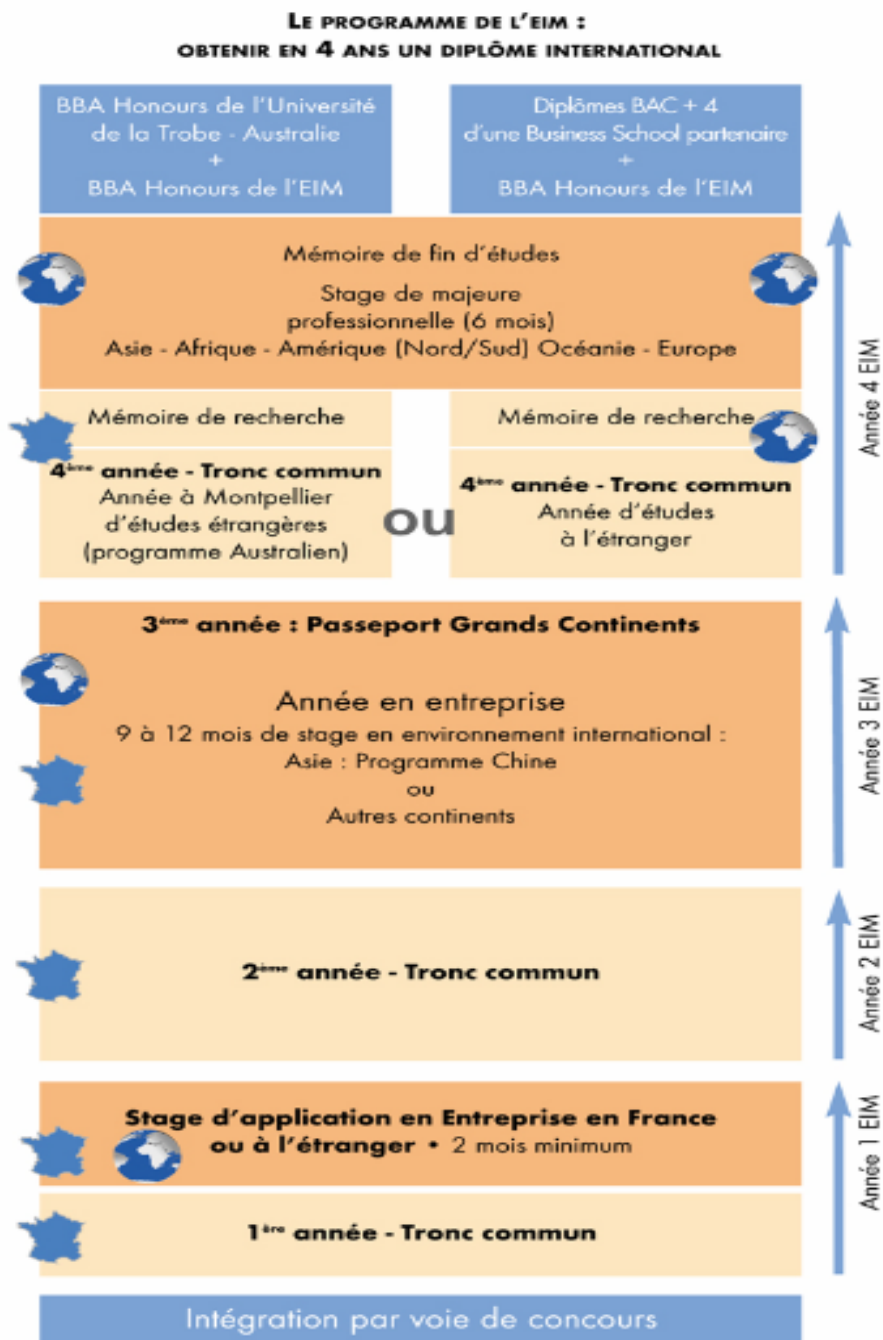
- *Dépôt du DPAS* : Dès que l'étudiant entre en cours, il remet à l'enseignant sa fiche personnelle de travail avant face-à-face (DPAS). L'enseignant recueille ainsi la fiche par séance de tous les élèves sans exception.

• *Interrogation sur DPAS.* L'enseignant appelle un élève et l'interroge en utilisant la fiche de DPAS. Selon le degré de connaissance de l'étudiant concerné, le professeur peut appeler un autre élève en renvoyant le premier à sa place. Cet oral est mis à profit par l'enseignant pour clarifier le savoir qui va servir de base à la mise en œuvre de la phase suivante.

• *Application en salle :* des exercices et mini cas mettant en œuvre les savoirs acquis sont réalisés en séance. La correction est immédiate.

- Dès que débute chaque séquence pédagogique, le professeur donne la parole aux élèves pour mesurer leur niveau de compréhension. Il engage dès lors une conversation qui favorise la participation active des élèves.
- Progressivement l'enseignant s'installe dans son cours en intégrant l'état des connaissances et le niveau de réflexion constatés chez les participants au cours. L'enseignement demeure toujours interactif car le formé est considéré comme un « citoyen pédagogique », par conséquent un RESPONSABLE doté de droits et de devoirs.
- En TD sont réalisés des exercices pratiques, et les corrigés sont portés à la connaissance des élèves dans un délai très court qu'il appartiendra au responsable pédagogique du programme de fixer et de faire respecter.

III.4.3 Formation et disciplines étudiées



La formation dispensée permet l'entrée dans le milieu hétérogène que sont les entreprises et les organisations en environnement mondialisé. À cette fin, elle encourage plus particulièrement le leadership, le dynamisme, l'efficacité, l'esprit d'initiative, de création et d'innovation autant que les facultés d'adaptation des participants aux méthodes pédagogiques du Groupe SUP de CO Montpellier.

L'organisation du programme alterne les périodes d'enseignement académique et d'activités de développement personnel et professionnel de l'élève résumées sous le terme générique de formation entrepreneuriale.

Le cursus EI Montpellier se scinde en deux parties très complémentaires, chacune correspondant à un objectif pédagogique spécifique que traduit la division du programme EI Montpellier en deux parties.

PARTIE 1 : Acquisition des connaissances et des comportements fondamentaux de la gestion. Cette partie correspond aux 1^{ère} et 2^{ème} années d'études.

PARTIE 2 : Approfondissement des pratiques managériales. Cette partie comprend l'année en entreprise, les enseignements de tronc commun (4^{ème} année) et les électifs associés¹⁸.

III.4.3.1 – Volumes horaires

Chaque élève reçoit un nombre annuel d'heures de face-à-face pédagogique dont la durée peut varier de + à - 3% selon les années.

Les séances de face-à-face pédagogique doivent être essentiellement réservées non pas à l'apprentissage d'une leçon mais à son application et analyse.

La moyenne hebdomadaire desdits enseignements en face-à-face pédagogique doit, le plus possible, éviter de dépasser 20 heures afin de permettre un réel travail personnel de l'élève : avant chaque séance de face-à-face pédagogique la préparation du cours à partir de lectures imposées par le professeur et éventuellement des exercices, la réalisation de travaux en groupe et la participation à des activités extrascolaires de nature associative ou autre.

	Année 1	Année 2	Année 4
Programme EIM 2005-2006 Nombre d'heures hebdomadaires (moyenne)	13,4	12,9	11,7

	Année 1	Année 2	Année 4	Total sur 3 ans	Moyenne annuelle
Programme EIM 2004-2005 Heures de face-à-face pédagogique par élève	487	522	513	1522	507

Les heures de face-à-face pédagogiques correspondent aux heures des cours magistraux et des travaux dirigés.

Les heures d'enseignement en ligne (e-learning) et de développement des compétences correspondent à une moyenne de 91 heures sur les trois années académiques ce qui correspond au pourcentage hebdomadaire suivant pour chaque année :

¹⁸ Cf. annexe 4 : définition et choix de l'électif à l'E.I Montpellier

	Année 1	Année 2	Année 4
Programme EIM 2004-2005 % hebdomadaire de travail préparatoire tutoré par élève	4,8%	16%	16%

En ce qui concerne les périodes affectées aux stages, elles traduisent l'importance qu'accorde l'établissement à l'apprentissage *in situ*.

	1ère année	AE	4ème année (stage fin d'études)	TOTAL max
Durée minimale des stages en mois	2	9 à 12	6	20

III.4.3.2. – La Formation académique

Pour mettre en œuvre son programme cadre, l'EI Montpellier développe une formation tridimensionnelle : académique, entrepreneuriale et internationale.

La formation académique vise à l'acquisition de méthodes cognitives et d'un corpus de connaissances destinées à la formation d'un "cadre généraliste spécialisé". La dimension généraliste l'emporte sur celle dite spécialisée, car elle prépare "le temps long de la carrière professionnelle" alors que la spécialisation s'inscrit dans "le temps court du premier emploi ou de l'insertion professionnelle".

Les disciplines essentiellement enseignées sont la finance, le management, les organisations et la stratégie, le marketing, le droit, l'économie, l'informatique et les nouvelles technologies, la comptabilité et le contrôle de gestion. Le contenu desdites disciplines varie avec l'évolution des connaissances, elles-mêmes traduisant les changements qui affectent l'économie, les entreprises et les marchés.

III.4.3.2.1 Programme de la 1ère année EIM Montpellier – 2005-2006

EIM

**Programme de la 1ère année EIM
Montpellier**

Enseignements	Code	Semestre	VOLUME HORAIRE DES COURS Timetabled hours	Crédits ECTS
Mathématiques de gestion	MGE101EIM	S1	25	2
Histoire des religions	HIR101EIM	S1	20	2
Macroéconomie	MAC101EIM	S1	20	2
Intro. au Marketing	MKT101EIM	S1	15	3
Communication professionnelle	COM101EIM	S1	10	3
Synthèse professionnelle	SYN101EIM	S1	20	3
Compétences informatiques du manager	INF101EIM	S1	25	2
Projet Alpha 1	Alpha 1S1	S1	10	6
Langue 1 : Anglais - Business	ANG101EIM	S1	40	4
Langue 2 : Business	LV2101EIM	S1	25	3
Sous Totaux Semestre 1			210	30
Analyse de Marché (Mkt)	INF101EIM	S2	15	2
Comptabilité Générale et Financière	CGF101EIM	S2	25	2
Mathématiques de gestion / Business Maths	MGE102EIM	S2	25	2
Droit des Affaires	DAF102EIM	S2	30	2
Histoire des religions	HIR102EIM	S2	20	2
Microéconomie	MIC102EIM	S2	20	2
Synthèse professionnelle	SYN102EIM	S2	30	3
Projet Alpha 1 - entreprise	Alpha 1S2	S2	40	4
Projet Alpha 1 - rapport et soutenance				4
Séminaire Pro. 1	Sempro1S2	S2	7	
Langue 1 : Anglais - Business	ANG102EIM	S2	40	4
Langue 2 : Business	LV2102EIM	S2	25	3
Sous Totaux Semestre 2			277	30
TOTAL			487	60

III.4.3.2.2 Programme de la 2ème année EIM – Montpellier – 2005-2006

Programme de la 2ème année EIM

Enseignements	Code	Semestre	VOLUME HORAIRE DES COURS Timetabled hours	Crédits ECTS
Droit International des Affaires	DAF211EIM	S1	10	
Droit International des Affaires	DAF211EIM	S1	10	2
Intro. au Management	IMP211EIM	S1	10	1
Management de projets	IMP212EIM	S1	20	2
Marketing	MKT211EIM	S1	25	2
Méthodes Statistiques dans la prise de décision	STA3102EIM	S1	28	2
Techniques de vente et négociation	TVE211EIM	S1	15	2
Techniques rédactionnelles informatives	TER211EIM	S1	12	
Finance d'entreprise (diagnostic financier)	FIN211EIM	S1	20	2
Géopolitique	GP211EIM	S1	15	1
Séminaire Pro. 2 sensibilisation aux métiers liées aux spécialisations	Sempro2	S1	7	
Projet Alpha 2	Alpha2	S1	20	4
Gestion des systèmes d'information et des NTIC	NTI211EIM	S1	16	2
Finance d'entreprise (budget de trésorerie)	FIN221EIM	S1	20	2
Communication media et hors média	COM221EIM	S1	20	2
Langue 1 : Anglais - Business 2	ANG211EIM	S1	30	3
Préparation au TOEFL	TOEFL211EIM	S1	2	
LV 2 (Espagnol-Allemand-Italien) Business	LV2-211EIM	S1	20	3
Langue préparatoire à l'AE	LV3-211EIM	S1	20	2
Sous-Total Semestre 1			300	30
Techniques rédactionnelles informatives	TER211EIM	S2	12	1
Techniques de rédaction de rapport	TRR211EIM	S2	5	2
Géopolitique	GP221EIM	S2	15	1
Majeure "culture éthique et comportement d'affaires	CECA221EIM	S2	28	1
Majeure "culture éthique et comportement d'affaires	CECA222EIM	S2	12	2
Commerce International	CCI221EIM	S2	20	2
Commerce International	CCI222EIM	S2	20	2
Resource Management*	RM211EIM	S2	20	2
Projet Alpha 2	Alpha2	S2	20	2
Séminaire Pro. 2 sensibilisation aux métiers liées aux majeures pro.	Sempro2	S2	4	
Langue 1 : Anglais - Business 2 *	ANG222EIM	S2	30	6
LV 2 (Espagnol-Allemand-Italien) Formation gestion	LV2-222EIM	S2	20	2
Préparation au TOEFL	TOEFL221EIM	S2	15	
Colles du TOEFL	TOEFL222EIM	S2	1	
Langue préparatoire à l'AE	LV3-221EIM	S2	20	2
Stage de fin de 1ère année : Entreprise	STG1			2
Rapport du stage de fin de 1ère année	RAP1			2
Examen général : Toutes les matières de l'année d'études	EXGEN4ESC	S2		3
Sous-Total Semestre 2			222	30
Total Général			522	60

*Les étudiants de deuxième année suivent une préparation au TOEFL ; l'ensemble des crédits de la langue I (anglais) sont délivrés sous condition d'obtention du score test arrêté par l'EIM au regard des exigences en la matière de l'Université de La Trobe (Australie).

III.4.3.2.3 – Troisième année EIM

L'Année en Entreprise 9 à 12 mois :

	crédits
Année en entreprise (évaluation entreprise)	20
Rapport d'année en entreprise	30
Soutenance de l'année en entreprise	10
TOTAL	60

III.4.3.2.4 Programme de la 4^{ième} année EIM Résident – Coursus Double Diplôme – Trobe University – 2005 2006

Enseignements	Code	Semestre	VOLUME HORAIRE DES COURS Timetabled hours	Crédits ECTS
Organisational Behaviour	MGO411LTO	S1	30	2
Business Project " KONGZI " (Confucius)*	BP41LTO	S1	30	2
Organizational Strategy	STR421EIM	S1	30	3
Asian- Australian Trade Issues	CCI421LTO	S1	30	2
Géography Economics (idem prg tech de Monterrey)	GEO211EIM	S1	20	3
Economic intelligence and Security Process	EIS412EIM	S1	25	3
Préparation au TOEFL	TOEFL421EIM	S1	12	
International Law	DIT411EIM	S1	10	2
Process Management 1	MPR421EIM	S1	15	2
Trade Marketing	TMM212EIM	S1	15	2
E-Business : Information system	EBU421EIM	S1	30	2
Negotiating International Contracts	NIC411EIM	S1	25	3
Enseignement d'électifs (1) ¹⁹	Elect.	S1	20	2
Enseignement d'électifs (2)	Elect.	S1	20	2
LV3* Chinois mandarin -211EIM - Electif		S1	20	2
Sous Totaux S1			300	30
International Marketing	MKI411LTO	S2	30	2
Training & Development	GRH421LTO	S2	30	2
International Human Resource Management	RLI421LTO	S2	30	2
ISO Quality System - Key concepts	ISO211EIM	S2	25	2
Project Management*	METPROLTO	S2	30	2
Séminaire Pro 4 emploi international	Sem	S2	1	
Business Project " KONGZI " (Confucius)	BP41LTO	S2	30	3
Enseignement d'électifs (3)	Elect.	S2	20	2
Enseignement d'électifs (4)	Elect.	S2	20	2
Examen de fin d'études tronc commun	EXGEN2EIM	S2		3
LV3* Chinois mandarin -211EIM - Electif	LV3-211EIM	S2	20	2
Stage de 6 mois				3
Mémoire de fin d'études				5
soutenance de mémoire				2
Sous Totaux S2			216	30
TOTAL			516	60

III.4.3.2.5 Programme de la 4^{ème} année EIM Visitant –2005 2006

Courses	Code	semester	Timetabled hours	Crédits ECTS
Organizational Strategy	STR411EIM	S1	25	3
Géography Economics	GEO411EIM	S1	20	3
Business intelligence and Security Process	EIS411EIM	S1	20	3
International Law	INL411EIM	S1	20	3
Negotiating International Business	NIC411EIM	S1	16	3
International Relations 1	IR411EIM	S1	15	3
International Finance 1	IFI411EIM	S1	20	3
European Marketing Strategy 1	EMS411EIM	S1	15	3
French Language and Civilization* + DU	FLC	S1	54	3
Thesis	Thesis	S1	50	3
Sous Totaux S1			255	30
International project management	DIT411EIM	S2	10	2
E-Business : Information system	EBU421EIM	S2	26	2
ISO Quality System - Key concepts	ISO211EIM	S2	16	2
European Accounting and Reporting	EAC211EIM	S2	15	3
Resource Management*	RM211EIM	S2	16	2
International Relations 2	IR422EIM	S2	15	3
International finance 2	IFI422EIM	S2	10	3
European marketing Strategy2	EMS422EIM	S2	15	3
French Language and Civilization	FLC	S2	50	3
Thesis	Thesis	S2	50	5
Internship 3 months non compulsory				2
Sous Totaux S2			223	30
TOTAL			478	60

Le programme résident :

La langue d'enseignement utilisée au sein de l'EI Montpellier est le français pour les deux premières années académiques. Toutefois, en dernière année d'études, 100% des enseignements académiques sont dispensés en anglais. La majeure partie des enseignements des électifs est en langue anglaise ou française en fonction de la matière.

La semestrialisation des cours est généralisée à l'ensemble du programme académique de l'EI.

La modularisation est adoptée pour les programmes de l'année 2 et 4 du cursus académique tronc commun.

Les enseignements sont réalisés en Promotion (P), Demi-Promotion (P/2), Quart de Promotion (P/4), Unité de Base (UB) ou Groupe Réduit (GR). Des conférences intégrées à l'enseignement obligatoire sont en outre réalisées à l'attention de tous les élèves. Les thèmes traités peuvent être très divers.

Quelles que soient les voies d'intégration, tous les participants au cursus EI Montpellier suivent le même enseignement académique.

Le programme visitant :

Ce programme entièrement anglophone se déroule sur une année scolaire au sein de l'Ecole Internationale de Montpellier. L'originalité de cette année d'études repose sur la spécificité européenne des affaires ainsi que l'environnement économique, institutionnel et culturel français.

A l'issue de cette année créditée de 60 crédits ECTS, les étudiants se verront attribuer le BBA Honors de l'EIM ainsi que le Diplôme Universitaire de Français langues étrangères de Montpellier I.

Dans le cadre des échanges universitaires du Groupe Sup de Co Montpellier, est admis au Bachelor programme visitant anglophone tout étudiant étranger admis par son université d'origine en dernière année du programme undergraduate.

III.5 – La Formation “ entrepreneuriale ”

Elle vise à assurer, par l'intermédiaire de projets professionnels et de stages en entreprises, en France comme à l'étranger, l'acquisition, l'application de connaissances spécifiques à la vie des affaires et, par conséquent, une adéquation toujours améliorée des « diplômés » de l'EI Montpellier aux besoins des entreprises et des organisations, que ce soit à court, moyen et long termes.

La mise en œuvre de cette formation entrepreneuriale, étroitement liée à la formation académique, s'articule autour de deux axes majeurs : les projets professionnels, les stages en entreprise.

III.5.1. - Les projets professionnels

Parmi ces projets, les projets obligatoires sont à distinguer du projet facultatif.

III.5.1.1. - Les projets professionnels obligatoires

Ils sont au nombre de trois. Un dans chaque année d'études.

III.5.1.1.1. - Le projet ALPHA 1 – EIM 1ère année

Ce projet, réalisé en 1ère année, s'inscrit dans la démarche pédagogique de l'EI Montpellier qui poursuit le but de placer rapidement et réellement les élèves de première année en situation "d'acteur apprenant" de la complexité entrepreneuriale. Toute l'Ecole, ainsi que l'environnement entrepreneurial de la région Languedoc-Roussillon, se trouvent engagés par ce projet de découverte des réalités concrètes de l'entreprise. La réalisation du projet s'effectue

dans les entreprises, par groupe de quelques élèves constitué par l'équipe pédagogique de l'EIM, et dans un cadre tutorial. Chaque groupe d'élèves, effectuant un travail pour une entreprise ou une organisation, est encadré par un tuteur qui garantit ainsi la réalisation des objectifs pédagogiques du projet. Ce projet se développe à raison de 2 demi-journées par semaine en mission opérationnelle. Chaque groupe rédige un rapport de mission pour l'entreprise qui a commandé leur travail.

III.5.1.1.2. - Le projet ALPHA 2 – EIM 2ème année

Les élèves élaborent un projet de quelque nature que ce soit (une mission pour une entreprise, une œuvre humanitaire, une manifestation sportive, artistique, création d'une entreprise, etc...) à travers lequel ils mettent les techniques de management et de gestion au service de leurs passions, leurs ambitions, leurs attentes, un besoin,...

L'objectif pédagogique associé à cette démarche est d'apprendre aux élèves à travailler en groupe, à construire, à gérer et à réaliser concrètement un projet à l'instar d'une création d'entreprise.

Tout élève de deuxième année de l'EIM devra réaliser le Projet.

Les projets seront donc proposés par les élèves qui se constituent en groupes de 5 élèves maximum. Les groupes seront déterminés librement par les élèves.

Il peut être exceptionnellement dérogé à l'effectif du Groupe selon la nature du Projet proposé par les élèves, le Comité de Validation statuera sur ce point le cas échéant.

Chaque groupe de projet sera tutoré par un Professeur, par un attaché de recherche ou un personnel cadre du Groupe Sup de Co.

Les sujets de Projets et les Groupes doivent être déposés auprès du Responsable Pédagogique de l'EIM avant le **4 novembre 2005**.

Dans la semaine du 4 novembre, se tiendra un Comité de Validation des Projets et des Groupes, composé des Professeurs tuteurs et du Service Stages Entreprises et Entrepreneuriat, sous la présidence du Professeur Responsable du Projet alpha 2 EIM.

Les élèves seront informés de la validation le **14 novembre 2005**, en cas de non validation un second sujet de Projet sera transmis par les élèves pour le 18 novembre et le Comité de Validation sera réuni dans la semaine du **18 novembre 2005**.

Après l'habilitation du projet, le groupe d'élèves recevra un livret ALPHA 2 EIM. Le groupe d'élèves y portera les objectifs du projet et remettra ce livret au coach pour le suivi du projet.

Chaque mois, les élèves informent leur coach (tuteur) de l'état d'avancement de leurs projets selon une forme définie en accord avec le coach (tuteur). Ainsi, en début de projet, un planning des rendez-vous avec le tuteur sera établi et devra être respecté par les élèves.

Le suivi par le tuteur est obligatoire et entrera dans l'évaluation finale du projet. Les tuteurs n'ont pas la charge de convoquer les élèves. Toute absence d'un rendez-vous fixé d'un commun accord en début de projet pourra être considérée par le tuteur dans l'évaluation du Projet.

Chaque groupe d'élèves préparera un rapport intermédiaire sur le Projet, qui sera remis au plus tard le **31 janvier 2006**²⁰ au Professeur tuteur.

Les évaluations du rapport intermédiaire (correspondant à 1/3 de la note) seront transmises à l'Administration des Programmes de l'EIM pour le **15 février 06** au plus tard

Elles feront partie intégrante des évaluations du 1^{er} semestre, et porteront sur la moitié des crédits alloués au Projet ALPHA 2 EIM.

Chaque élève d'un Groupe sera donc crédité du même nombre de crédits.

Le rapport final du Projet (correspondant au 2/3 de la note) sera remis le 5 mai 2005 à chaque Professeur tuteur, qui en effectuera l'évaluation pour le **2 juin 2006**

III.5.1.1.3. – Le « Business Project KongZi » : Etudiant sur site Montpellier EIM 4^{ième} année

Ce projet de 4^{ème} année d'études correspond à la réalisation d'un mémoire en anglais dénommé Business Project Kongzi (Confucius) sur une problématique d'entreprise française ou étrangère appliquée au marché des affaires en Asie et Asie du Sud-Est.

III.5.1.2. - Le projet professionnel facultatif : “ Entrepreneur J ”

Le projet “ Entrepreneur J. ” poursuit un triple objectif : Amener chaque élève à la découverte de la création d'entreprise ; Aider à la naissance de projets de création d'entreprise ; Accompagner les créateurs en herbe jusqu'au stade de la création. Il s'adresse donc aux élèves, indifféremment de leur appartenance à une année particulière du programme (1^{ère}, 2^{ème}, 4^{ème} année). Les étudiants participant au projet « Entrepreneur J » sont dispensés de projet Alpha en deuxième année.

Le dispositif pédagogique mis en œuvre traduit opérationnellement chacun des trois objectifs du cursus. Il alterne donc des phases de sensibilisation des élèves (Conférences) à la création d'entreprise à des phases de suivi individualisé des porteurs de projets de création d'entreprise et d'évaluation desdits projets. À tout moment de la scolarité, que ce soit en France ou à l'étranger, tout élève peut intégrer le cursus Entrepreneur J..

III.5.2. – Les Stages

À chaque année d'études correspond un stage en entreprise obligatoire auquel est affecté un objectif pédagogique particulier. L'élève doit, en outre, réaliser un stage de longue durée, appelé " Année en Entreprise " (AE). Un stage, parmi les stages de 1^{ère} année, de 3^{ème} année ou de 4^{ème} année, doit être effectué obligatoirement en territoire étranger pour une durée minimum et continue de **3 mois**²¹.

Par ailleurs, à l'exception du stage de 1^{ère} année qui peut être réalisé en entreprise hors contexte international, les stages de 2^{ème} année, l' " année en entreprise " et le stage de fin d'études doivent obligatoirement s'effectuer en contexte international. Par contexte international, il faut entendre un stage dans une entreprise située sur un territoire étranger ou dans un service international d'une entreprise située sur le territoire national. De ce fait, la mission du stagiaire a impérativement un caractère international.

Les étudiants ne pourront débiter leur stage qu'une fois les dates de deuxième session d'examen seront passées. L'étudiant a obligation d'être présent dans les locaux de l'EIM pour toutes sessions d'examen : première et / ou deuxième session. Aucune dérogation ne pourra se substituer à cette règle.

III.5.2.1 Stage de fin de 1ère année : Stage de Découverte de l'entreprise

D'une durée de deux mois au minimum, à temps complet, dans une entreprise privée, ou une organisation publique, ce stage doit se réaliser obligatoirement en France ou à l'étranger. L'objectif de ce stage est de permettre à l'élève de se familiariser avec le milieu de l'entreprise, dans un contexte international idéalement, à partir d'une mission ou de travaux opérationnels confiés par l'entreprise au stagiaire.

Ainsi intégré dans une organisation, l'élève met en œuvre tant ses connaissances acquises à l'École que ses qualités personnelles d'observation, d'adaptation, d'analyse et d'initiative.

Outre l'encadrement assuré par le tuteur de stage en entreprise, l'élève est également tuteuré par le Conseiller Pédagogique de l'EIM. Ce stage d'une durée de deux mois minimum a pour objectif de permettre à l'étudiant de prouver ses aptitudes à l'analyse d'une entreprise, à celle des problématiques auxquelles il y a été confrontés. Il s'agit d'une phase de diagnostic de l'entreprise, le concept de diagnostic étant indissociable de celui de raisonnement, justification, argumentation sur les faits et théories. L'étudiant de fin de première année est évalué pour la partie entrepreneuriale pour partie sur son rapport de stage et date de remise du rapport et sur l'évaluation de l'entreprise.

III 5.2.2. Stage de fin de deuxième année (facultatif)

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'une expérience professionnelle supplémentaire pourront effectuer un stage facultatif non soumis à un rapport de stage ni à des crédits supplémentaires. Ce stage sera en revanche mentionné en apport professionnel sur leur curriculum vitae de fin d'études.

III.5.2.3 Stage de 3ème année : 9 à 12 mois

Cette année de stage place l'étudiant au cœur du dispositif de la formation Entrepreneuriale.

L'étudiant est mis en condition pour développer sa capacité d'analyse et de synthèse, pour aborder les aspects du suivi de projets, pour développer des compétences spécifiques propres aux domaines de la gestion, du management des hommes et des organisations.

A l'issue de cette année de stage l'élève réalise un rapport final de stage soumis à une soutenance. L'évaluation de cette année en entreprise s'effectuera sur le rapport de stage, l'évaluation en entreprise ainsi que la soutenance comme stipulé à l'article III.4.3.2.3.

Deux choix de cursus entrepreneurial s'offre à l'étudiant :

III.5.2.3.1 Choix 1 : L'année en entreprise :

D'une durée de neuf mois minimum, à temps complet, dans une entreprise privée ou une organisation publique, française ou étrangère, l'année en entreprise permet à l'élève de s'immerger dans une organisation à travers une mission internationale de longue durée. L'élève occupe un poste défini et découvre ainsi, très concrètement, les diverses facettes de l'entreprise et de la vie professionnelle. Il appréhende également avec une plus grande précision son projet professionnel.

III.5.2.3.2 Choix 2 : Le programme Chine²² :

L'étudiant a le choix entre deux dispositifs mis en place pour 2005-2006 :

1) Soit étudier 2 semestre complets au

Le Shanghai University of Foreign Exchange : l'étudiant qui postule pour le SUFE souhaite mettre à profit une année à étudier la langue et la culture chinoise. A l'issue de **cette année d'études (deux semestres)**, l'étudiant qui le souhaite pourra poursuivre sa dernière année d'études au sein d'une université chinoise partenaire.

1) Soit étudier 1 semestre au SUFE et effectuer un stage de 4 à 6 mois

Au Shanghai University of Foreign Exchange : l'étudiant qui postule pour le SUFE souhaite mettre à profit une demie année à étudier la langue et la culture chinoise. A l'issue de ce semestre de cours, l'étudiant poursuivra son cursus par un stage de 4 à 6 mois en entreprise en Chine ou dans une entreprise sino-française. Dans ce cas l'étudiant est informé qu'il ne pourra pas postuler à un Bachelor d'une université chinoise partenaire du Groupe Sup de Co.

La participation au Programme Shanghai est soumise à sélection :

- un dossier, et lettre de motivation sont remis à la Directrice de l'E.I. Montpellier au début du mois de mai de chaque année. La Directrice après avoir étudié les dossiers de

candidature et le niveau d'anglais des candidats, valide ou pas l'acceptation au programme Chine.

- Les dossiers sont transmis fin mai à la Responsable des programmes internationaux. Son service s'occupera des inscriptions au SUFE ainsi que les demandes de visas.

Le programme de septembre est ouvert aux étudiants en deuxième année de l'EIM.

Même si les candidats sont reçus et acceptés au programme Chine, ils sont soumis comme chaque année pour leur passage en année supérieure à la validation académique de leur deuxième année : 60 crédits ECTS validés.

Dans le cas où l'étudiant est accepté au programme Chine mais n'a pas validé son année, le jury souverain statuera sur le redoublement ou la non autorisation à redoubler.

L'acceptation au programme Chine ne supplée pas à la décision du jury de passage en année supérieure.

III.5.2.3 - Stage de fin d'études : EIM 4^{ème} année

D'une durée de six mois minimum, à temps complet, dans une entreprise privée ou une organisation publique, française ou étrangère, ce stage permet la mise en application des connaissances et des méthodes spécifiques acquises dans le cadre des enseignements de quatrième année. L'élève conçoit son futur métier en montrant sa capacité d'adaptation à une fonction spécifique d'entreprise et développe son opérationnalité professionnelle.

Plus qu'un stage, dans le cadre de l'insertion professionnelle, l'EIM invite les étudiants de 4^{ème} à rechercher un emploi CDD de 6 mois au minimum ou CDI qui se suppléera au stage de fin d'étude. Au même titre que le stage l'intitulé de la définition de poste sera soumis au Conseiller pédagogique pour validation.

L'étudiant a obligation de réaliser un mémoire de fin d'études. Il s'agira d'établir pour l'entreprise l'accueillant des préconisations L'étudiant de dernière année passe alors de la phase d'analyse (mission de stage année 1) et de diagnostic (mission de stage année 2) à la phase de préconisation, justifiée sur les faits et théories, avec dans la mesure du possible une étude d'au moins un aspect de mise en œuvre des préconisations. L'étudiant est également évalué par son tuteur en entreprise

III.6. - Échanges Universitaires à l'International : 4^{ème} année²³

Les échanges universitaires internationaux représentent une traduction substantielle de la politique pédagogique de l'EI Montpellier.

La force professionnelle de la dernière année d'études à l'étranger, « la Majeure International Business », est conditionnée à la volonté de l'étudiant d'évoluer, lors de son premier emploi, à l'étranger (i.e. en territoire étranger).

La dernière année diplômante d'études du programme cadre EIM 4^{ème} année peut être effectuée dans un programme de niveau équivalent à celui de l'EIM d'une université étrangère partenaire du Groupe par convention internationale. Dans ce cas, l'élève suit la

majeure professionnelle dénommée « International Business » qui le conduit obligatoirement à l'obtention d'un double-diplôme de type Licenciatura, BBA, Diplôm Kaufman, Magister.

Le service des Programmes Internationaux assure l'orientation internationale des élèves de l'EI Montpellier. Il les renseigne sur les destinations qui leur sont proposées, leur fournit les informations utiles et nécessaires, tant soit sur le plan pédagogique (information sur les programmes, rapports de leurs camarades des années antérieures, suivi de leurs prédécesseurs qui avaient pris la même orientation) que sur le plan logistique (coût de la vie sur place, accueil, conditions matérielles).

Ce service a pour mission centrale de développer et de maintenir au sein du Groupe SUP de CO Montpellier la perception de la nécessité d'une formation internationale de haut niveau pour les futurs cadres et dirigeants français ainsi que les conditions de mise en œuvre de cette mission qui représente, dans la stratégie de l'EI Montpellier, un axe majeur de son développement et de son identité.

Les deux institutions sont responsables de la sélection des étudiants candidats conformément à une procédure agréée par l'institution d'accueil. Seuls les étudiants sélectionnés par leur institution d'origine dans le cadre du contrat institutionnel peuvent être considérés comme candidats au programme d'échange par les deux partenaires.

Les demandes d'inscription individuelles de la part des étudiants auprès d'une des institutions ne sont pas acceptées.

Il s'agit d'une politique institutionnelle, qui est une stricte application des recommandations SOCRATES, y compris à des Universités situées dans des pays sans liens avec l'Union Européenne.

2.4.3.2. Contenus

Pour les élèves de l'EI Montpellier, la durée de chaque séjour académique étranger est toujours égale à l'année académique entière. Les échanges de dernière année sont tous diplômants. Pour les étudiants étrangers en séjour à Montpellier, la durée peut varier, sauf dans le cas de double « diplôme » où ils doivent, pour l'obtention du BBA (Hons), réaliser l'intégralité de la 4^{ème} année d'études de l'EI Montpellier.

Les échanges portent sur des programmes qui ont été validés par les institutions partenaires au regard de leur projet pédagogique. Comme le rappelle explicitement le texte des contrats institutionnels de coopération signés par l'EI Montpellier, chaque partenaire s'engage à accueillir les étudiants de l'autre institution pour un programme d'études bien défini qui répond aux exigences des deux institutions, et dans le respect de la réglementation en vigueur concernant les études, l'année et la vie universitaire.

Les institutions s'informent réciproquement des modifications éventuelles apportées aux programmes ainsi que du mode d'évaluation académique avant des dates spécifiques selon le partenaire pour l'année académique suivante par courrier recommandé avec accusé de réception.

Régime d'affectation des destinations internationales

Tout élève de 2^{ème} année reçoit, lors de la présentation générale de l'année d'études à l'étranger qui a lieu au cours du 1^{er} semestre, le guide des études à l'étranger ainsi qu'un document spécifique qui décrit le régime d'attribution des destinations internationales.

Le régime d'affectation

L'affectation des destinations internationales s'effectue selon la procédure suivante :

★ **Choix de la langue d'enseignement**

C'est le critère d'affectation déterminant. L'EI Montpellier n'est tenue que par le choix de la langue d'enseignement. Pour les autres critères, qui ne représentent qu'une obligation de moyens, l'établissement essaie, dans le cadre des accords internationaux signés, de satisfaire l'attente des élèves.

Chaque élève exprime, par ordre de préférence, ses choix des langues d'enseignement souhaitées. Il précise obligatoirement, et au minimum, deux choix. Le programme des services internationaux procèdera à la publication d'un document présentant les destinations internationales par critère de la langue d'enseignement. ²⁴

	Choix
ALLEMAND	
ANGLAIS	
ESPAGNOL	
FRANCAIS	
ITALIEN	
PORTUGAIS	

Exemple :

	Choix
ALLEMAND	1
ANGLAIS	
ESPAGNOL	2
FRANCAIS	
ITALIEN	
PORTUGAIS	

★ **Choix du Pays**

Pour chaque choix de langue, l'élève est tenu de faire figurer, par ordre de préférence, au moins 3 pays qui enseignent dans chacune des langues sélectionnées, parmi les destinations proposées par l'école, s'il y a trois pays ou plus qui enseignent dans la langue donnée.

★ **Choix de la destination**

Pour chaque pays, l'élève est tenu de faire figurer au minimum, cinq institutions, partenaires de l'EI Montpellier, si l'École dispose dans ledit pays de 5 partenaires ; dans le cas contraire, il indique la totalité des partenaires ouverts dans le pays concerné, sans être autorisé à en éliminer un seul.

Rappel : L'EI Montpellier n'est tenue que par le choix de la langue d'enseignement. L'élève accepte toute destination finale que lui affecte l'école. Cette mention figure sur tous les documents remis aux élèves.

Critères d'arbitrage

En cas de saturation par la demande de certaines destinations internationales, le service des programmes internationaux départage les candidats en utilisant le critère (n°1) des résultats obtenus (nombre de crédits obtenus avant rattrapage) au cours du premier semestre de la 2^{ème} année.

Dans le cas où, après utilisation dudit critère, certains élèves demeureraient *ex æquo*, le critère (n°2) des évaluations minimales les plus hautes aux examens (donc sans contrôle continu) dans tous les enseignements évalués du 1^{er} semestre est employé.

Exemple :

Deux élèves ont obtenu 35 crédits avant rattrapage, mais un des deux élèves n'a pas eu d'évaluation inférieure à D alors que l'autre a eu un E à un cours. C'est le premier élève qui l'emporte.

Si après l'utilisation desdits critères demeurent encore des *ex æquo*, un tirage au sort (n°3) est organisé par le service des programmes internationaux en présence des élèves à départager, du Responsable pédagogique du programme et du Responsable de l'Administration générale des programmes.

L'affectation internationale par l'École s'annule dans le cas d'empêchement au passage en année supérieure.

Pour certaines destinations ouvertes un dossier d'évaluation de candidature sera également instruit par la Directrice de l'EIM, notamment pour le Tech de Monterrey. La directrice suivra ces étudiants personnellement.

Suivi des élèves

L'élève est suivi individuellement dans ses démarches administratives initiales tout comme il l'est tout au long de l'échange académique par le service des programmes internationaux et par le responsable pédagogique du programme cadre de l'EI Montpellier. Il reçoit les aides nécessaires à la résolution des difficultés qu'il peut rencontrer dans le pays ou dans l'Université d'accueil. Il signe un " contrat " de départ qui lui rappelle ses droits et ses obligations. Ce contrat est la traduction de la philosophie dont procède la politique internationale du Groupe SUP de CO

Montpellier : découvrir la diversité des cultures dans le contexte de la formation aux affaires, et contribuer dans ce domaine au rayonnement des valeurs françaises.

Les étudiants de 3^{ème} année intéressés peuvent candidater à la Majeure « International Business ».

Les étudiants de 2^{ème} année peuvent exprimer leur candidature sur certaines destinations ouvertes sur 2 années d'échange. Dans ce cas ils expriment leur candidature dès la deuxième année d'étude.

Planning général :

- Semaine du 28 novembre au 02 décembre: I-Day – Journée Internationale
- A partir du 29 novembre : ateliers avec les universités partenaires
- Semaine du 1^{er} février 2006 : Retour du dossier d'inscription des étudiants du Programme EIM ;
- 2^{ème} quinzaine de février 06 : Attribution des places ;
- De mars à juin 2006 : Inscription dans les universités étrangères et préparation, par l'étudiant, de son année académique internationale ;
- De Juillet à octobre 2006 : Intégration des étudiants dans les universités d'accueil ;
- Septembre 2006 : Commission d'équivalence.

La sélection en Année International Business

Le dossier de candidature comprend :

- La fiche d'inscription et la fiche des choix (annexes III et IV du guide IB) qui doivent être retournées au service des Programmes Internationaux au plus tard le 1^{ère} semaine de février 2006 ;
- Les langues étudiées : Il est évident que tout étudiant aura engagé une formation, si elle s'avère nécessaire, qu'il pourra démontrer, dans la (les) langue(s) d'études de l'Université d'accueil (déclarations de professeur ou d'un centre de langue) ;
- Le contrat général d'engagement dans un programme international (cf. 3.4. page 7 du guide IB)).

La sélection des étudiants pour l'attribution des places s'appliquera en fonction des éléments suivants :

- Le dossier de candidature de l'étudiant (la fiche d'inscription, la fiche des choix de l'étudiant) ;
- Les résultats finaux de la 2^{ème} année EIM ;
- Les langues maîtrisées ;
- Le nombre de places disponibles sur les destinations proposées.

Le dossier complet (fiches d'inscription et de choix de l'étudiant, le contrat général d'engagement et, éventuellement, si l'élève l'estime nécessaire à la démonstration de son niveau linguistique, des actes d'enseignants ou de centres de langues attestant dudit niveau) est à retourner au service des Programmes Internationaux **avant la deuxième quinzaine de février 2006 impérativement.**²⁵

L'étudiant doit achever sa dernière année d'études universitaire par la production d'un mémoire de fin d'études appelé Thesis.

Il termine ainsi son cursus avec le diplôme présenté à l'université partenaire d'accueil et par système d'équivalence le degré international de l'EIM le BBA Hons.

Dans le cas l'étudiant à validé son AE mais que sa candidature ne peut être retenu par le Jury IB, un Jury exceptionnel se réunira pour déterminer la possibilité pour l'étudiant de poursuivre sa quatrième année à Montpellier à l'EIM

Dans le cas où l'étudiant échoue aux examens IB et à la validation du diplôme de l'université partenaire, un jury exceptionnel se réunira pour statuer de la poursuite d'études ou non en 4^{ème} année à Montpellier au sein de l'EIM.

III.7. - Conditions de poursuite d'études

Le passage en année supérieure, comme la délivrance du double diplôme BBA (Hons) et diplôme de l'université partenaire , sont toujours subordonnés à la réalisation de deux types de conditions :

- ← L'obtention de 60 crédits ECTS²⁶ capitalisables de l'année d'études.
- ← L'obtention d'une évaluation minimale fixée à E pour chaque cours et chaque projet.

III.7.1. Présence et absence aux enseignements

La présence et l'exactitude aux séances de TD, conférences, entretiens, rendez-vous Projets sont obligatoires. Le contrôle des absences par le professeur s'effectuera systématiquement à chaque séance de cours en face-à-face, de la première année à la dernière année d'étude

Nul élève ne peut être accepté en cours s'il ne figure pas sur la liste d'appel remise à l'enseignant par la direction de l'EIM, l'autorisant à participer à ce cours.

Plusieurs cas d'absence peuvent se présenter :

- Tout retard à un cours ou un TD de plus de cinq minutes est assimilé à une absence et interdit la participation au cours concerné.
- Absence connue à l'avance (*ex. convocation, cérémonie, etc.*) : le document doit être communiqué au secrétariat pédagogique de l'EIM avant l'absence elle-même.
- Absence de courte durée (*2 jours maxi.*) : le document dès le retour à l'Ecole doit être déposé au Secrétariat pédagogique de l'EIM

- Absence de longue durée (+ de 2 jours) : le document doit être adressé par fax ou courrier dans le délai de 48 heures après le début de l'absence, au Secrétariat pédagogique de l'EIM.

En cas d'absence, un document précisant le motif doit être adressé au Secrétariat pédagogique de l'EIM au plus tard dans les 48 heures qui suivent le début de l'absence.

Le document doit préciser obligatoirement le programme, l'année d'études, l'UB, les dates, heures et séances de cours pour lesquelles une excuse est demandée. Il doit être obligatoirement accompagné d'un justificatif (*certificat médical, copie de facture, de convocation, etc.*).

La Directrice, Responsable du programme pédagogique de l'École prendra connaissance quotidiennement des absences justifiées et non justifiées.

Les sanctions seront les suivantes : deux absences non justifiées au cours d'une même année dans une même matière, entraîneront un F à l'évaluation en contrôle continu de la matière.

Respect de la constitution des groupes

Tout élève, en début d'année scolaire, est affecté dans des groupes appelés UB (Unité de Base), groupe réduit (GR), etc..... Les plannings des enseignements sont établis en fonction notamment des UB constituées. Par ailleurs, le contrôle d'assiduité se réalise grâce à l'existence de ces cohortes définies. Cette affectation s'impose donc à l'élève qui doit la respecter sous risque de perturber le fonctionnement pédagogique du programme.

Toutefois, pour un motif exceptionnel, l'élève peut demander un changement d'UB ou de groupe pour une séance de TD ou un cours. Il respecte alors la procédure suivante :

- ✚ Retirer auprès du service de l'Administration du programme de l'EIM un imprimé à renseigner.
- ✚ Remettre audit service le document renseigné 48 heures au moins avant la date prévue du changement de groupe.
- ✚ Réponse du service de l'Administration du programme de l'EIM dans les 24 heures.
- ✚ L'élève vient alors retirer le document portant décision du responsable de l'administration générale des programmes qu'il remet à l'enseignant en début de cours.
- ✚ Tout élève ne possédant pas le document visé ne peut suivre un enseignement dans un autre groupe que celui qui lui a été affecté en début d'année scolaire.
- ✚ Le nombre d'élèves susceptible d'être rajouté à un groupe est fixé à trois par séance.

III.8. Evaluation des étudiants

Le système d'évaluation du programme de l'EI Montpellier repose sur la généralisation de l'application du système européen "ECTS" soit des évaluations dénommées « grade » déclinées de A à F et l'attribution de 60 crédits par années d'études.(European Credit Transfer System).

ECT GRADE	DEFINITION (Fr)	DEFINITION (international)
A	EXCELLENT	EXCELLENT
B	TRES BIEN	VERY GOOD
C	BIEN	GOOD
D	SATISFAISANT	FAIR
E	SUFFISANT	PASS
Fx/ F	ECHEC	Fail

A titre indicatif, et afin de se familiariser avec la codification standard ECTS, l'étudiant pourra se référer au tableau ci-dessous afin de visualiser les correspondances.

Tous les enseignements de l'Ecole sont notés en grade ECTS.

ECTS Grade	Equivalent en notation sur 20
A	18-20
B	17-16
C	15-14
D	13-11
E	10
FX-F	9-0

III 8.1 Principe d'évaluation des étudiants de l'E.I. Montpellier²⁷

III.8.1.1 Principe d'évaluation des étudiants de la première à la dernière année à l'E.I. Montpellier

Le principe d'évaluation est basé sur la mesure d'un niveau de valeur de l'élément à apprécier (Examen, rapport, soutenance, dossier, interrogation orale, etc...). Le système d'évaluation repose obligatoirement sur l'appréciation de la compétence évaluée à travers une série d'épreuves de Contrôles Continues des Connaissances, des épreuves écrites, appelées examens de fin de modules, qui sont regroupées en fin de chaque module de cours et d'un examen général de fin d'année regroupant, en une seule épreuve, l'intégralité des disciplines enseignées au cours de l'année académique. Certaines disciplines, dont les disciplines linguistiques, peuvent déroger à ce principe des examens terminaux sur décision de la direction de l'école.

Un dispositif didactique permettant de s'assurer du travail régulier de l'élève est mis en place au sein de l'E.I. Montpellier : le D.P.A.S.

III.8.1.2 Le Devoir de Préparation Avant la Séance : D.P.A.S. présente les caractéristiques suivantes :

Longueur obligatoire du devoir	1 page
Types de travaux demandés (combinaisons possibles)	Une fiche de synthèse des références littéraires devant être apprises par l'étudiant
	Exercices pratiques
	Questions ouvertes ou liste de questions

	QCM
	Commentaires d'un article.
Principes pédagogiques	Ces devoirs servent de bases cognitives aux exercices qui seront à réaliser durant la séance.
Réalisation du travail	Travail individuel
Remise du travail	Sous format papier au début de la séance ou pour les enseignants utilisant la plate-forme e-learning, sous format électronique.
Evaluation	A la fin de son module, pour chaque étudiant, l'enseignant évalue au hasard 1 seul DPAS remis sur l'ensemble des DPAS provenant du même élève. Cette évaluation correspondra à 70% de la note du contrôle Continu de l'Etudiant. Pour 1 DPAS non remis : FX. Pour 2 DPAS non remis F à l'évaluation du DPAS.

III.8.1.3 Interrogation sur Devoir de préparation Avant Séance : I.D.P.A.S

L'enseignant débutera systématiquement chacune de ses séances en interrogeant au hasard un ou plusieurs étudiants sur le DPAS qui devait être fait (IDPAS). Ce sera l'occasion pour l'enseignant de vérifier l'assiduité de l'étudiant. Ce contrôle, qui ne devra pas dépasser 25% de la durée de la séance, fera lui aussi l'objet d'une évaluation de l'étudiant qui pondèrera alors à hauteur de 10% sa note globale de contrôle continu. Un étudiant ne pourra être interrogé de la sorte qu'une seule fois durant le module du cours de l'enseignant.

Pendant le reste de la séance, l'enseignant se devra de développer une méthode d'apprentissage actif. En ce sens, il ne devra pas donner une simple correction au travail qui aurait dû être fait et encore moins faire un cours théorique classique. Il devra au contraire permettre à l'étudiant de développer lui-même son savoir. A cet effet, l'enseignant devra gérer une **discussion interactive initiée autour d'exercices, d'études de cas qui seront alors travaillés directement durant la séance**

III.8.1.4. Contrôle de Travail Continu C.T.C

Parmi une de ses séances, l'enseignant soumettra tous les étudiants à un Contrôle de Travail Continu (CTC). Les élèves ne sont pas informés de la séance qui fera l'objet de ce CTC.

Contrôle de Travail Continu

Durée à respecter	25% de la durée de la séance
Types de travaux demandés	<p align="center">QCM papier</p> <p align="center">Exercices</p> <p align="center">Questions ouvertes ou liste de questions</p> <p align="center">Commentaire d'un article</p>
Réalisation du travail	Travail individuel de l'étudiant
Evaluation	30% de la note de contrôle Continu

Evaluation des savoirs – Définition et modalités

Les DPAS	Evaluation d'1 DPAS après achèvement du module.
I.DPAS	Evaluation sur DPAS. Tous les élèves ne sont pas évalués.
C.T.C.	Sans avertissement préalable, tous les élèves feront l'objet d'un Contrôle de Travail Continu.
Examen Terminal du module d'enseignement	C'est l'examen traditionnel qui valide l'intégralité du module.
Examen de fin d'année	Réalisé sur la base de tous les enseignements de l'année académique concernée ainsi que des pré-requis de la ou des années précédentes

III.8.2. Modalité des évaluations des savoirs

Evaluation des Contrôles Continus des Connaissances		Evaluation de fin de Module	
DPAS	70%		
C.T.C.	30%		
Evaluation des C.C.C	100%	Examen de fin de module	100%
<i>I.D.P.A.S</i>	<i>Si l'étudiant a fait l'objet d'un IDPAS, la note correspondante viendra pondérer à hauteur de 10%, l'évaluation globale obtenue à partir des 2 items précédents (DPAS et CTC).</i>		
Système d'évaluation globale entre les CCC et l'évaluation de fin de module	50%		50%

La note de fin de module est ainsi pondérée à 50% entre les évaluations des Contrôles Continus des connaissances et à 50% pour l'examen de fin de module.

Les travaux réalisés durant le développement du module d'enseignement (dit de contrôle continu) représentent 50% de l'évaluation du module, à part égale donc avec l'examen terminal de module.

A l'ensemble de ce dispositif d'évaluation s'ajoute « l'examen de fin d'année » qui est réalisé sur la base de tous les enseignements de l'année académique concernée ainsi que des pré-requis de la ou des années précédentes.

Cet examen de fin d'année, conçu et corrigé par des enseignants extérieurs à l'établissement, peut porter sur une ou plusieurs grandes disciplines enseignées.

Contestation des évaluations

Seules sont recevables les réclamations de nature "technique". Celles-ci doivent être adressées par écrit, dans les dix jours de la notification ou de la publication des évaluations, à la Directrice de l'École qui en accuse réception et procède à leur traitement dans le mois qui suit sa saisine. Passé le délai de saisine, aucune réclamation n'est recevable.

Dans le cas où un conseil intermédiaire ou de fin d'année ou un Jury a lieu durant ladite procédure, le traitement des élèves concernés est mis en délibéré par le Conseil ou le Jury et reporté à une date ultérieure. Après la délibération d'un jury de programme ou de fin d'année, aucune réclamation des notes n'est autorisée.

C'est mesure vise à protéger l'éthique des délibérés du Conseil des programme ou de fin d'année.

Cette procédure est impérative. Nulle autre possibilité n'est ouverte aux élèves et aux personnels de l'École.

III.8.3 Principe d'évaluation des étudiants :

III.8.3.1 Deuxième session d'examens dans la formation académique

Tout élève de la première à la dernière année d'études bénéficie d'un droit à deuxième session de la ou les épreuves académiques échouées dans le cadre du planning d'une seconde session établi par l'établissement. En revanche, ces dispositions ne sont pas applicables aux missions professionnelles (stage, projets Alpha ou Kong).

"La deuxième session d'examen s'applique obligatoirement à tout élève ayant obtenu Fx ou F dans l'évaluation finale d'un cours ou pour absence du dit examen. Les épreuves de la deuxième session sont définies par chaque enseignant, et validées préalablement à leur utilisation par le Responsable Pédagogique du programme. Le Service de l'Administration des programmes de l'EI. Montpellier met, ensuite, en œuvre ces épreuves dont il assure la gestion administrative.

Le délai de correction des copies des examens ou des épreuves de rattrapage ne peut excéder trois semaines après la réalisation desdites épreuves. "

Les conditions matérielles de déroulement des épreuves – durée, documentation personnelle de l'élève, matériels et supports informatiques etc. sont préalablement portées à la connaissance des élèves et rappelées dans le texte des sujets.

Chaque épreuve préserve l'Anonymat des copies.

Pour tout les programmes du cursus EIM (de la 1^{ière} à 4^{ème} année) le système évaluatif de chaque discipline abouti à une évaluation selon la grille ECTS Standard à partir de laquelle l'enseignant de la discipline attribue ou n'attribue pas les crédits affectés au cours ou modules d'enseignement.

III.8.3.2 Deuxième session de validation dans la formation entrepreneuriale : stages

À l'exception du stage de " Majeure " professionnelle de dernière année d'études et de l'Année en Entreprise qui, en cas de résultats insuffisants, ne fait pas l'objet d'une épreuve de rattrapage mais d'un redoublement du stage ou de l'AE sans possibilité de validation du rapport et de la soutenance, tous les projets professionnels de réalisation obligatoire ainsi que les stages font l'objet d'une épreuve de rattrapage qui prend la forme d'un rapport et d'une soutenance.

En ce qui concerne l'évaluation des missions et stages professionnels, l'entreprise participe activement et concrètement à l'évaluation de l'élève en stage. Cette évaluation est effectuée en étroite collaboration avec l'E.I. Montpellier représenté par un de ses enseignants.

III.8.4. Des absences aux examens ou aux épreuves de contrôle continu²⁸ :

1. Absences aux examens : en cas d'absence(s) justifiée(s) à un ou plusieurs examens, une seconde session d'épreuves est organisée dans un délai raisonnable suivant le ou les examens non réalisés pour cause d'absence(s) justifiée(s). Une ou des nouvelles absences, mêmes justifiée(s) entraînent automatiquement l'attribution de la lettre F pour l'évaluation des épreuves qui n'ont pas été réalisées.
2. Absences à une épreuve de contrôle continu : en cas d'absence(s) justifiée(s) à un contrôle continu, l'élève doit, dans un délai d'une semaine suivant l'épreuve, solliciter officiellement et directement l'enseignant pour l'organisation d'une seconde session. Sans sollicitation dans le délai d'une semaine, l'épreuve concernée est évaluée à F. par ailleurs, l'absence, même justifiée à cette seconde session entraîne l'attribution de la lettre F.

III.8.5 Sanctions pour fraude à l'examen ou au Contrôle continu des Connaissances

Des sanctions disciplinaires pour fraude à l'examen ou au Contrôle continu des Connaissances seront prononcées à l'encontre de tout étudiant ne respectant pas les instructions mentionnées dans les conditions de passage d'un examen dans un institut supérieur d'enseignement. L'élève est convoquée par courrier recommandé en Conseil de Discipline : les sanctions disciplinaires encourues par l'étudiant peuvent aller au minimum : du Blâme + F à la matière sans possibilité de la rattraper jusqu' à la sanction maximale prononcée par le jury du Conseil de Discipline : « non admis à poursuivre ses études à l'E.I. Montpellier ».

Le conseil de discipline est l'instance disciplinaire de l'établissement. Il a pour mission de juger des affaires qui lui sont soumises impliquant directement ou indirectement le respect des règles de fonctionnement et de comportement par un ou plusieurs élèves de l'EIM.

1.5.7.1. Composition

Le conseil de discipline est présidé par la Directrice de l'École. Il se compose des membres suivants :

La Directrice de l'E.I Montpellier ou son représentant.

Le Conseiller Pédagogique de l'E.I Montpellier.

Le Responsable des Programmes Internationaux ou son représentant.

Deux enseignants exerçant auprès de la promotion de l'élève concerné.

Le Président du Bureau des Élèves.

Deux délégués étudiants de la promotion de l'élève concerné.

Le Conseiller pédagogique assure le secrétariat administratif et la gestion du conseil de discipline.

Saisine du Conseil

La Directrice de l'EIM convoque le Conseil de Discipline pour tout manquement par un élève aux Règlements de l'Établissement²⁹ ou pour tout comportement lui paraissant d'une gravité suffisante pour justifier la convocation de cette instance.

À titre d'exemples, les comportements suivants sont passibles du Conseil de discipline :

- ✦ Fraude ou tentative de fraude aux examens, attitude incorrecte d'un élève quel que soit le lieu où il se trouve,
- ✦ Tenue indigne de la qualité d'élève de l'École,
- ✦ Comportement incorrect en entreprise et/ou non-respect des conventions de stage en France ou à l'étranger,
- ✦ Tout manquement à la probité ou à l'honneur commis à l'École ou à l'extérieur de l'École, en France ou à l'étranger.
- ✦ Plagiat

Convocation à comparaître

Tout élève traduit devant le conseil de discipline en est informé, dix jours avant la comparution physique, par courrier avec accusé de réception postal adressé par le Responsable de l'administration générale des programmes. Le courrier de convocation comporte impérativement la mention du motif de l'assignation à comparaître, la date, l'heure et le lieu de la séance du conseil ainsi qu'un rappel sur le droit de l'élève convoqué à se faire assister par un ou deux délégués étudiants. Lesdits délégués ne peuvent alors siéger au conseil.

Décisions du conseil de discipline

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple des membres présents. Le Conseil soumet à la Directrice de l'EI les propositions de sanctions suivantes en fonction de la gravité du motif :

- l'avertissement,
- le blâme,
- l'exclusion temporaire,
- l'exclusion définitive,

ainsi que toute autre sanction non énumérée ci-dessus permettant le respect de la discipline dans l'établissement.

Excepté l'exclusion définitive, qui prive l'élève de tous ses droits scolaires au sein de l'École, les autres sanctions privent l'élève, au cours de l'année de leur prononcé, de la faculté d'obtenir une éventuelle indulgence des jurys de fin d'année ou de fin d'études ; ces sanctions privent également les étudiants, au cours de l'année de leur prononcé, de toute aide du Conseil Social. Pour l'avertissement et le blâme, les instances compétentes peuvent décider de les prononcer sans effet sur l'indulgence et/ou le Conseil Social.

Dans le cas de l'exclusion définitive d'un élève, ce dernier est tenu de régler l'intégralité des droits de scolarité de l'année en cours.

Décisions de la Directrice de l'EI Montpellier

Le Directeur de l'EI Montpellier, saisi des propositions de sanction du Conseil, détermine les mesures disciplinaires à prendre. Dans le cas où il ne suit pas les propositions du Conseil, il en informe les membres de ladite instance.

Le Directeur notifie à l'élève, par courrier avec accusé de réception postal, la décision qu'il a prise.

TITRE IV. SANCTION DES ÉTUDES

Le BBA (Hons) de l'EIM et le BBA de la Trobe est délivré à tout élève qui a obtenu 60 crédits ECTS à l'année et donc en fin de cursus 240 crédits ECTS.

Le comité d'évaluation « Chief examiners Academic Committee » australien après délibération en jury remet les notes correspondant aux enseignements en e-learning à la Direction de l'EIM et leur approbation à délivrer le BBA de La Trobe. L'étudiant obtient ainsi de degrés Le BBA Honors de l'EIM et le BBA de l'Université de La Trobe – Australie.

Si un module est échoué, il est octroyé ou non à l'élève de repasser ce module dans les conditions précisées par le partenaire australien et en fonction du calendrier des examens fournis par lui. Dans le cas où l'élève aurait échoué, l'obtention des 60 crédits devient caduque et l'élève ne peut recevoir le BBA de l'EIM suivant la convention des accords internationaux.

Outre le procès-verbal de ses délibérations, le jury du degré peut établir un rapport particulier sur le caractère sélectif des épreuves, l'équité et la rigueur des notes qu'il soumet à la Directrice de l'Ecole.

Le degré de l'EIM est signé par la Directrice de l'EIM, le Directeur du Pôle Formation du Groupe Sup de CO Montpellier, le Président de la Commission Formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier.

TITRE V. JURYS

V.1. Composition du Jury du concours d'admission en 1ère année

Le jury d'admission en première année est composé des personnes suivantes :

☛ la Directrice de l'EI Montpellier, Présidente,

- ✚ Le Conseiller Pédagogique de l'EI Montpellier, Vice-Président
- ✚ Le Responsable des concours d'admission, Secrétaire,
- ✚ Deux représentants du corps enseignant de l'EI Montpellier.

V.2. Jury du concours d'admission en 2ème année

Le jury d'admission en deuxième année est composé des personnes suivantes :

- ✚ ✚ la Directrice de l'EI Montpellier, Présidente,
- ✚ Le Conseiller Pédagogique de l'EI Montpellier, Vice-Président
- ✚ Le Responsable des concours d'admission, Secrétaire,
- ✚ Deux représentants du corps enseignant de l'EI Montpellier.

V.3. Jury du concours d'admission en dernière année

Le jury d'admission en deuxième année est composé des personnes suivantes :

- ✚ la Directrice de l'EI Montpellier, Présidente,
- ✚ Le Conseiller Pédagogique de l'EI Montpellier, Vice-Président
- ✚ Le Responsable des concours d'admission, Secrétaire,
- ✚ Deux représentants du corps enseignant de l'EI Montpellier.

V. 4. Composition du Jury de fin d'année scolaire

- ✚ la Directrice de l'EI Montpellier, Présidente,
- ✚ Le Conseiller Pédagogique de l'EI Montpellier, Vice-Président
- ✚ Le Responsable des concours d'admission, Secrétaire,
- ✚ Deux représentants du corps enseignant de l'EI Montpellier.
- ✚ Les représentants du corps enseignant de l'EI Montpellier

V.4.1 Décisions du jury de fin de 1ère année

○ **Pour les élèves ayant rempli les conditions de passage en année supérieure**

La délibération du jury de fin d'année consiste à déclarer le passage en année supérieure, sauf motif important invoqué par la Directrice de l'EI Montpellier portant empêchement au passage.

○ **Pour les élèves n'ayant pas rempli les conditions de passage en année supérieure**

La délibération du jury de fin d'année consiste à prendre l'une des décisions suivantes :

✚ Prononcer le passage en année supérieure, avec indulgence du jury, si le nombre total de crédits obtenus par l'élève est très proche du nombre minimum de crédits requis pour le passage, et sous réserve de respecter la condition relative à l'évaluation minimale fixée à E pour chaque enseignement et projet.

✚ Admettre l'élève au redoublement.

✚ Ne pas autoriser l'élève à poursuivre sa scolarité.

V.4.2. Décision du Jury de fin de 2ème année

○ **Pour les élèves ayant rempli les conditions de passage en année supérieure**

La délibération du jury de fin d'année consiste à déclarer le passage en année supérieure, sauf motif important invoqué par la Directrice de l'EI Montpellier portant empêchement au passage.

○ **Pour les élèves n'ayant pas rempli les conditions de passage en année supérieure**

La délibération du jury de fin d'année consiste à prendre l'une des décisions suivantes :

✚ Prononcer le passage en année supérieure, avec indulgence du jury, si le nombre total de crédits obtenus par l'élève est très proche du nombre minimum de crédits requis pour le passage, et sous réserve de respecter la condition relative à l'évaluation minimale fixée à E pour chaque enseignement et projet. En tout état de cause l'ensemble des crédits de la langue I (anglais) doivent être validés ainsi que l'obtention du TOEFL sous condition du score audit test arrêté par l'EIM Montpellier et La Trobe University. En cas d'obtention des crédits à

toutes les matières et échec à l'Official Score Report du TOEFL, l'élève ne sera pas admis à poursuivre en année supérieure.

✎ Admettre l'élève au redoublement.

✎ Ne pas autoriser l'élève à poursuivre sa scolarité.

V.5. Conditions de redoublement de la 1ère et 2ème année

Un élève ne peut redoubler qu'une fois au cours de sa scolarité à l'Ecole. Tout droit automatique au redoublement pour l'élève est exclu. Le jury, comme en toute décision relative au passage, demeure souverain.

L'élève admis au redoublement recommence la totalité des matières du programme de l'année à redoubler.

L'élève, dans cette situation, garde néanmoins le bénéfice de son stage, s'il en exprime officiellement le souhait.

V.6. - Conditions générales d'obtention du BBA honors de l'EIM et diplômes des Universités Partenaires

V.6.1 : 1ier cas : Universités partenaires à l'étranger

Le cursus EI Montpellier conduit à la délivrance en sus du Bachelor Honour's of Business Administration (BBA Hons) de l'E.I. Montpellier d'un diplôme universitaire étranger de type Bachelor anglo-saxon.

L'élève qui réussit ce programme se voit donc délivrer le Bachelor of Business Administration with Honours (BBA Hons) de l'EI Montpellier ainsi qu'un diplôme universitaire étranger de deuxième cycle (Bachelor, Licenciatura, Kaufmann/Magister).

V.6.2 : 2ième cas : EI Montpellier et l'Université de La Trobe – Melbourne

L'étudiant qui choisira de rester dans l'établissement de l'E.I. Montpellier obtiendra un double diplôme comme les étudiants à l'étranger. L'élève qui réussit ce programme se voit donc délivrer le Bachelor Honour's of Business Administration (BBA Hons) de l'E.I. Montpellier et le Bachelor of Business Administration (BBA de l'université de La Trobe – Campus Bendigo – Melbourne d' Australie.

Ces programmes ont été validés et acceptés par les partenaires étrangers du Groupe Sup de Co Montpellier.

V.7. Composition du jury d'attribution du BBA Honours de l'EIM et du BBA de La Trobe – Melbourne - Australie

- ✦ la Directrice de l'EI Montpellier, représentant également le directeur des études de l'Université de La Trobe – Campus de Bendigo – Melbourne – Australie - Présidente
- ✦ Le Conseiller pédagogique de l'EIM, Vice-Président
- ✦ Les représentants du corps enseignant de l'EI Montpellier.

,